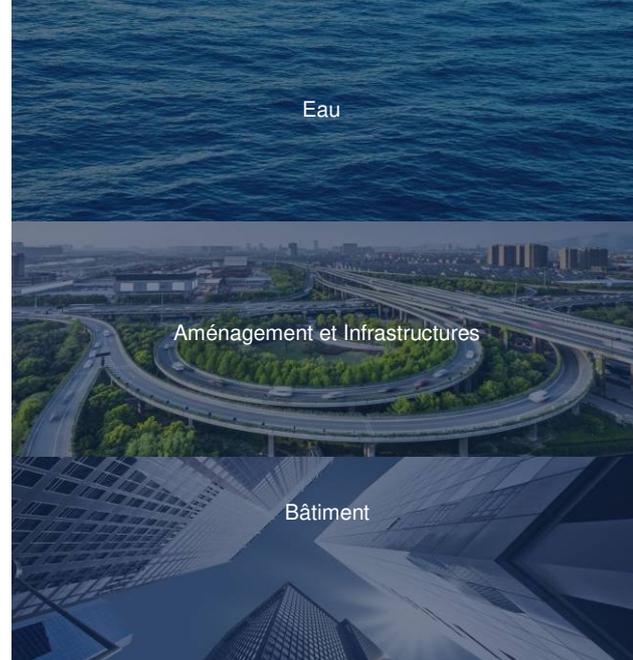


oteis



Elaboration du schéma directeur d'assainissement

COMMUNE DE LES MARTYS



Rapport

PHASE 1 : Présentation de la collectivité et connaissance des systèmes d'assainissement collectif

OTEIS

Stratégie Concept - Bâtiment 3
1300 Avenue Albert Einstein
34000 MONTPELLIER

Agence de PERPIGNAN
Centre d'Affaires Equinoxe
5 rue du Moulinas
66 330 CABESTANY

Tél. 06 81 31 11 66 Mail. olivier.colot@oteis.fr

oteis

DOSSIER HY34105300 / OC
Avril 2023

Sommaire

PREAMBULE	5
Présentation générale de la collectivité	8
I. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	9
I.1. Situation géographique et topographie	9
I.2. Contexte géologique et hydrogéologique	10
I.3. Aspects climatiques	11
I.4. Réseau hydrographique et inondabilité	13
I.4.1. Réseau hydrographique.....	13
I.4.2. Risque inondation	14
I.5. Patrimoine naturel.....	15
I.6. Gestion concertée de la ressource en eau, contrat de rivière.....	15
II. CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE	17
III. ACTIVITES	18
IV. ZONES NON RACCORDEES / RACCORDEES AU RESEAU	19
IV.1. Population non raccordée au réseau	19
IV.2. Population raccordée au réseau	19
V. ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET ESTIMATION DU REJET D’EAUX USEES STRICT.....	19
VI. ORGANISATION DU SERVICE D’ASSAINISSEMENT ET PRIX DE L’ASSAINISSEMENT	20
Pré-diagnostic du réseau d’eaux usées	22
I. METHODOLOGIE DE REPERAGE.....	23
II. CARACTERISTIQUES DES RESEAUX	23
III. DYSFONCTIONNEMENTS MIS EN EVIDENCE	29
III.1. Généralités	29
III.2. Anomalies identifiées lors du repérage.....	29
III.3. Synthèse des anomalies identifiées.....	30
IV. PRINCIPAUX POINTS NOIRS CONNUS.....	30
V. LOCALISATION DES INTERVENTIONS ET TRAVAUX PONCTUELS REALISES	30
VI. EVALUATION DE L’INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX	30

Pré-diagnostic de la station d'épuration	31
I. CARACTERISTIQUES GENERALES.....	32
II. DESCRIPTION DES OUVRAGES	33
III. CAPACITE REELLE DE TRAITEMENT APRES VERIFICATION	33
IV. PRINCIPAUX POINTS NOIRS CONNUS.....	34
V. ILLUSTRATION PHOTOGRAPHIQUE.....	37
VI. BILAN DES DONNEES DE L'AUTOSURVEILLANCE.....	39
VI.1. Bilan des charges entrantes	39
VI.2. Bilan des performances	40
VI.2.1. Niveaux de traitement à garantir.....	40
VI.2.2. Résultats de l'analyse des bilans.....	40

Liste des planches

1	Réseau d'eaux usées
---	---------------------

Liste des annexes

Annexe 1	Fiches « regards de visite » → Cf. rapport annexe
Annexe 2	Fiches « PR »
Annexe 3	Inventaire détaillé du réseau
Annexe 4	Evaluation de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux
Annexe 5	Fiche « STEP »

Vérification du rapport

N° de Version	Date	Rédigé par	Validé par	Modifications
1.0	22/12/2022	Martin ANDRE	Olivier COLOT	Rédaction rapport de phase 1
2.0	03/01/2023	Martin ANDRE	Olivier COLOT	Remarques ATD11
3.0	03/04/2023	Martin ANDRE	Olivier COLOT	Ajustement suite à la réunion de phase 1

Préambule

L'étude du schéma directeur d'assainissement de la commune de Les Martyrs, a pour objectif de proposer les solutions techniques les mieux adaptées à la collecte et au traitement des eaux usées urbaines dans un contexte actuel et futur jusqu'à l'horizon du PLU. Les investigations devront permettre de quantifier, sectoriser et localiser les problèmes liés :

- Aux apports d'eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement,
- Aux dysfonctionnements hydrauliques,
- Aux risques de dégradation de la qualité du milieu naturel.

L'étude du schéma directeur d'assainissement comprend :

- Un diagnostic du système d'assainissement,
- Un programme de travaux du système d'assainissement,
- Un zonage d'assainissement.

LES OBJECTIFS DE L'ETUDE

La méthodologie du schéma directeur d'assainissement s'appuie sur un ensemble d'observations et de mesures, afin de dresser un bilan global de l'état actuel de l'assainissement sur le territoire communal, puis de cibler les travaux nécessaires sur les secteurs présentant le plus de désordres ou de dysfonctionnements vis-à-vis de l'environnement.

■ Faire un état des lieux

- Etablir un état du réseau de collecte,
- Etablir un état du traitement,
- Recenser les anomalies qui peuvent perturber le système d'assainissement.

■ Proposer des solutions

- Préciser les contraintes à respecter,
- Définir un programme pluriannuel des travaux à réaliser visant à limiter les surcharges hydrauliques et les rejets polluants,
- Prévoir les équipements d'assainissement pour répondre aux besoins actuels et futurs de l'aire d'étude.

PRINCIPE DU REPERAGE DES RESEAUX

Le repérage consiste à inspecter visuellement les regards d'accès aux réseaux de manière à rechercher des anomalies au niveau de chacun d'eux et à améliorer la compréhension du fonctionnement du réseau.

A partir du plan des réseaux existants et d'une reconnaissance précise sur le terrain, il sera établi un nouveau plan des réseaux d'eaux usées avec comme fond de plan le cadastre. Ce premier diagnostic des anomalies sur les réseaux d'assainissement sera réalisé afin de préparer la campagne de mesures.

PRINCIPE DES MESURES

Les mesures en continu de débit corrélées avec la pluviométrie doivent permettre de déterminer la qualité, la quantité et la variabilité des apports en aval des différents bassins versants mesurés.

Les visites nocturnes visent à compléter les informations par une pré-localisation des apports permanents et à préparer l'inspection télévisée.

L'analyse du fonctionnement des réseaux par temps de pluie (tests à la fumée) vise à déterminer les surfaces imperméabilisées (surfaces actives) raccordées sur les canalisations d'eaux usées.

JUSTIFICATION DE LA SUPPRESSION DES APPORTS PARASITES

Suivant leur nature, les apports parasites peuvent poser différents types de problèmes.

Les apports parasites de temps sec (ou encore ECPP) issus de la nappe (ou des canaux d'irrigation) dans les réseaux d'eaux usées se traduisent par un impact de deux ordres :

- Diminution de la capacité hydraulique résiduelle des réseaux,
- Surcharge hydraulique de la station d'épuration qui ne se trouve plus dans des conditions de fonctionnement optimales.

Les apports parasites de temps de pluie (ou encore ECPM) induisent des désordres importants dans les réseaux d'eaux usées :

- Mise en charge voire débordement, remontée dans branchement...
- Dilution des eaux usées par les eaux claires d'où traitabilité plus difficile et surcharge hydraulique en aval avec parfois pollution du milieu naturel (trop-pleins,)
- Fonctionnement excessif de certains ouvrages (postes de relevage...).

A SAVOIR

Les travaux de réhabilitation / remplacement réalisés à l'issue d'une étude diagnostique ne peuvent aboutir à une étanchéité absolue des réseaux (fonction du rapport résultat / investissement).

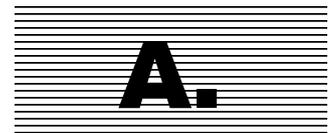
Par conséquent, notons une distinction entre les venues d'eaux claires parasites fortes et celles diffuses.

DEROULEMENT DE L'ETUDE EN 5 PHASES – Avancement de l'étude

- **Phase 1** : Présentation de la collectivité et connaissance des systèmes d'assainissement collectif
- Phase 2 : Analyse du fonctionnement du système d'assainissement et recherche des anomalies
- Phase 3 : Etude de l'assainissement non collectif
- Phase 4 : Etude de scénarios
- Phase 5 : Schéma directeur et zonage d'assainissement

STRUCTURE DU RAPPORT COMPLET – Stade fin d'étude

- **Partie A** : Présentation générale de la collectivité
 - **Partie B** : Pré-diagnostic du réseau d'eaux usées
 - **Partie C** : Pré-diagnostic de la station d'épuration
 - **Partie D** : Campagne de mesures – Fonctionnement par temps sec / temps de pluie
 - **Partie E** : Investigations complémentaires – Localisation précise des anomalies
 - **Partie F** : TRAVAUX d'élimination des eaux claires parasites
 - **Partie G** : TRAVAUX d'élimination des dysfonctionnements identifiés lors du repérage des réseaux
 - **Partie H** : TRAVAUX d'élimination des insuffisances hydrauliques et risques de rejets au milieu naturel
 - **Partie I** : TRAVAUX d'amélioration du traitement
 - **Partie J** : PROGRAMME DE TRAVAUX et bilan financier
- } Phase 1
(présent rapport)



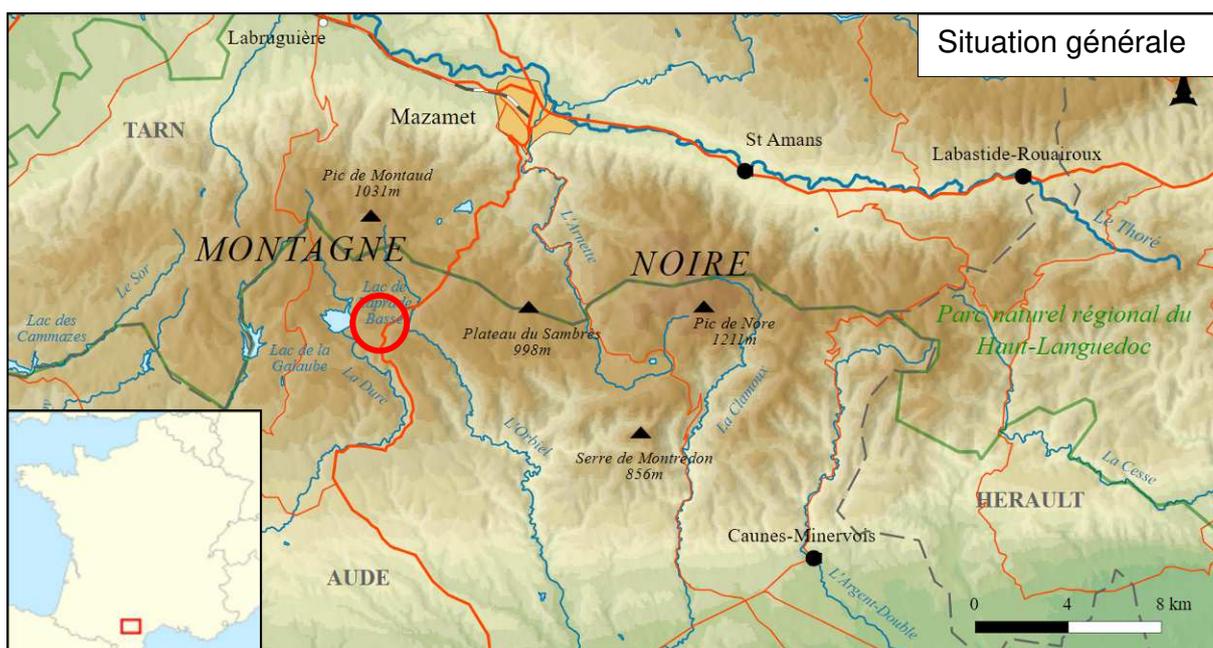
Présentation générale de la collectivité

I. Contexte environnemental

I.1. Situation géographique et topographie

La commune de Les Martys est située :

- Au Nord du département de l'Aude, à la limite du Tarn, à environ 22 km au Nord de Carcassonne et à 72 km au Sud-Est de Toulouse,
- Au centre du massif de la Montagne Noire



La commune de Les Martys s'inscrit dans un paysage abrupt et couvert de forêts sombres de chênes, de hêtres, de sapins et d'épicéas.

Elle est située dans le canton de la Vallée de l'Orbiel et dans l'arrondissement de Carcassonne.

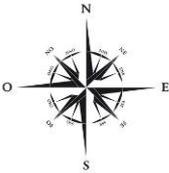
Il s'agit d'une commune rurale, avec une densité de population faible (16 hab./km²) qui fait partie de l'aire d'attraction de Carcassonne.

Le territoire de la commune de Les Martys est assez réduit, couvrant une superficie de 19.18 km². L'altimétrie minimale est de 639 m et l'altimétrie maximale est de 964 m.

	Surface	Alt. Mairie	Alt. min	Alt max.
Commune de Les Martys	19.18 km ²	787 m	639 m	964 m

Le contact routier s'établit essentiellement à partir de la RD 118 qui relie Mazamet et Carcassonne. Depuis Carcassonne, l'autoroute 61 permet de rejoindre Toulouse et Narbonne. La commune est traversée par la RD 62 et par plusieurs routes secondaires.

Les communes limitrophes sont :

Labruguière	Mazamet	Mas-Cabardès
Cuxac-Cabardès		Miraval-Cabardès
Caudebronde	La Tourette-Cabardès	

I.2. Contexte géologique et hydrogéologique

La Montagne Noire fait partie des plus anciennes formations géologiques du globe. La plupart des roches qui la composent datent de l'ère Précambrienne (ou Archéozoïque) et Primaire (ou Paléozoïque) ; leur âge dépasse les 300 millions d'années (540 millions pour les Monts du Sorézois).

Ces formations disparaissent à l'ouest et au sud sous les terrains tertiaires du Castrais et du bassin de Carcassonne.

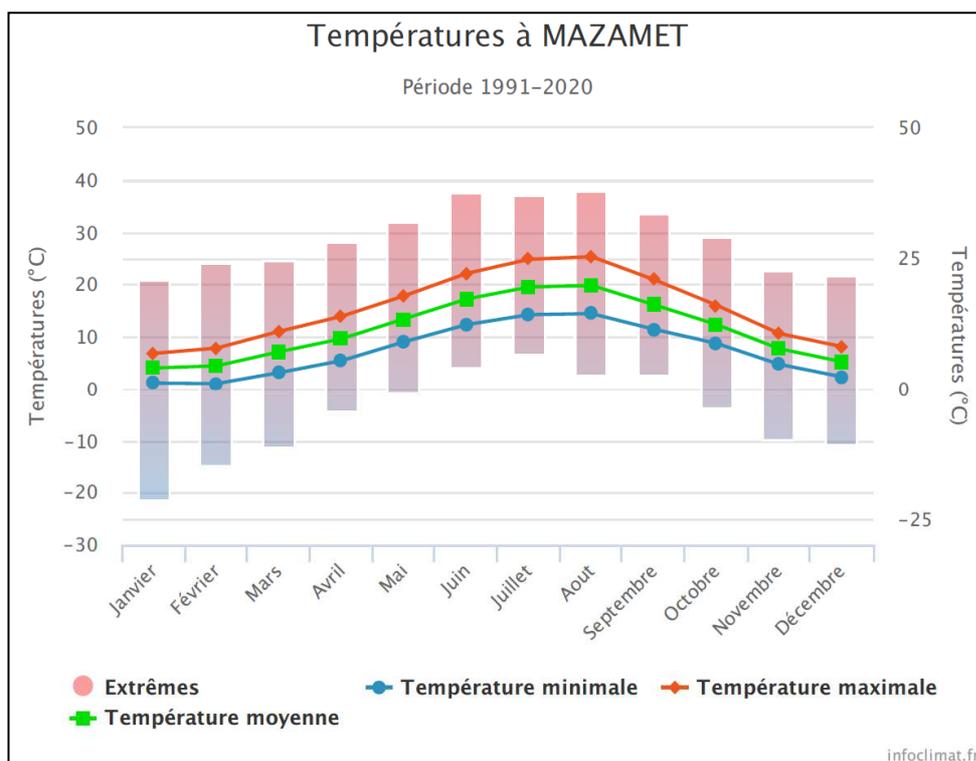
L'analyse structurale de la Montagne Noire montre qu'elle est composée par trois zones allongées de l'ouest-sud-ouest à l'est-nord-est (le versant sud, la zone axiale, le versant nord).

Ces zones se caractérisent et se distinguent par leurs caractères lithologiques, pétrographiques et structuraux.

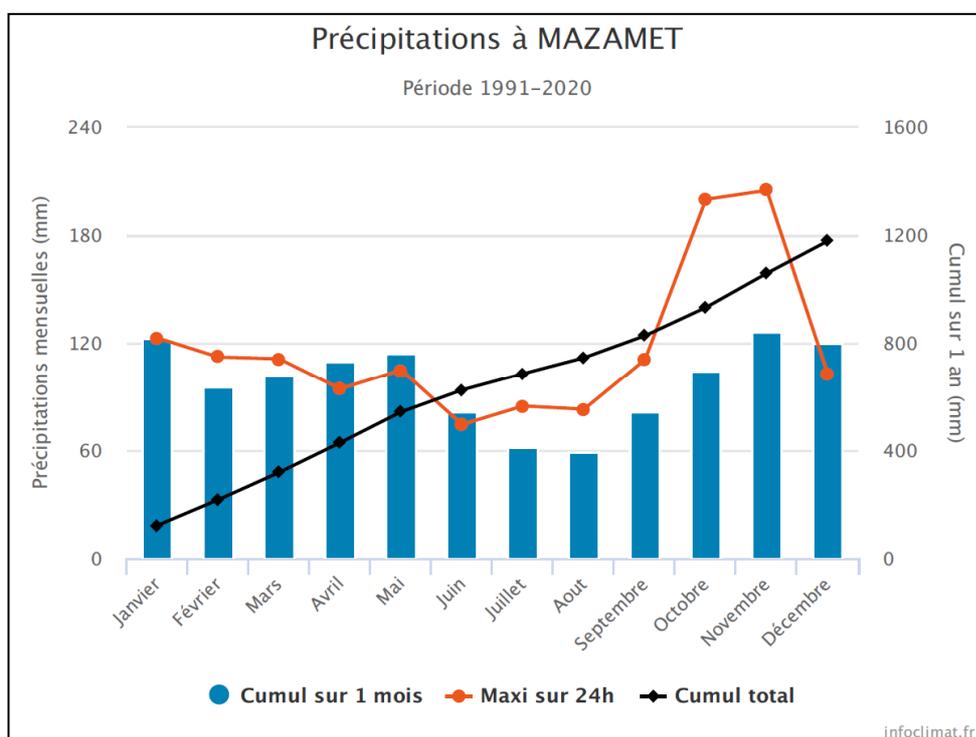
La commune de Les Martys est située dans la zone axiale. De l'est vers l'ouest elle est constituée des massifs d'Anglès, du Lampy-Martys, des monts de Saint-Gervais recoupés par les granitoïdes de Brousses, de l'Agout, de Nore, et de Saissac.

Cette zone axiale est séparée de la zone septentrionale (versant nord : Monts du Sorézois et de Lacaune) par un accident cassant subvertical.

Ce domaine axial correspond à un socle induré, composé essentiellement de roches gneissiques et d'intrusions granitoïdes et organisé en une mégastructure anticlinale (anticlinorium) complexe dont les relations avec les nappes du versant sud sont mal élucidées.



Station météorologique la plus proche (Mazamet (81))



Station météorologique la plus proche (Mazamet (81))

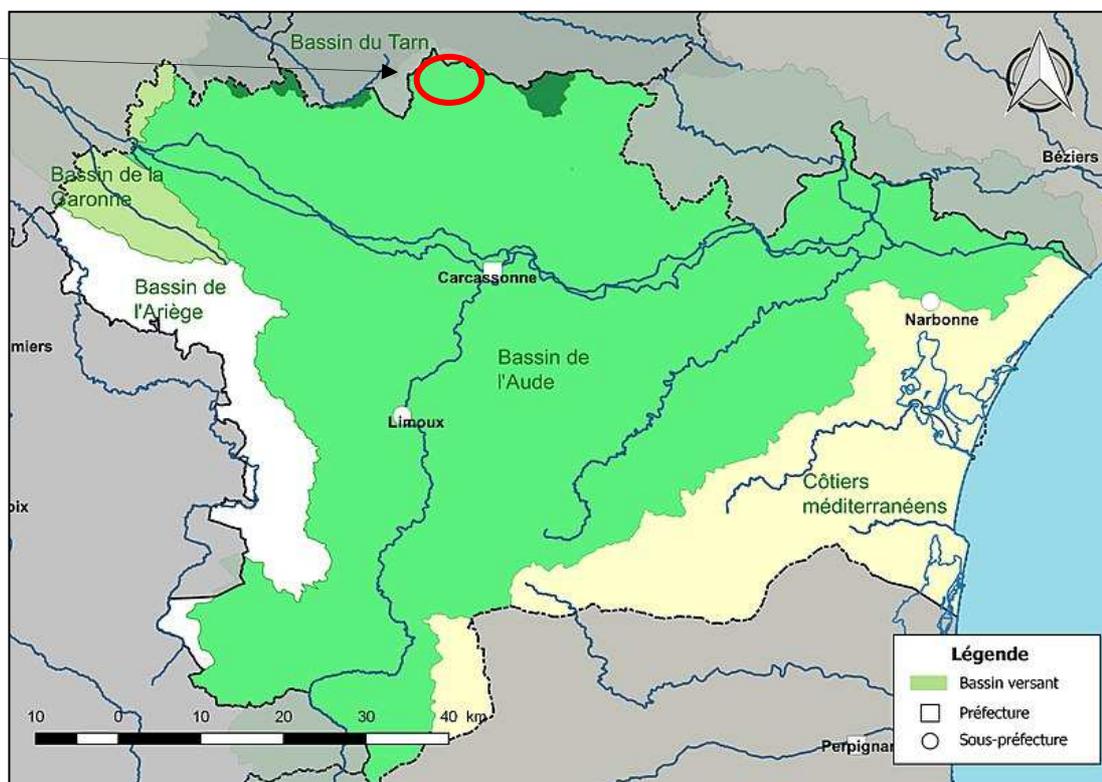
La température moyenne annuelle est plutôt fraîche (11.4°C).

Les pluies sont plus abondantes hors période estivale. En moyenne, les précipitations annuelles sont de 1179 mm (1991-2020). Les mois où les précipitations sont les plus prononcées sont : novembre, décembre, janvier, avril et mai.

I.4. Réseau hydrographique et inondabilité

I.4.1. Réseau hydrographique

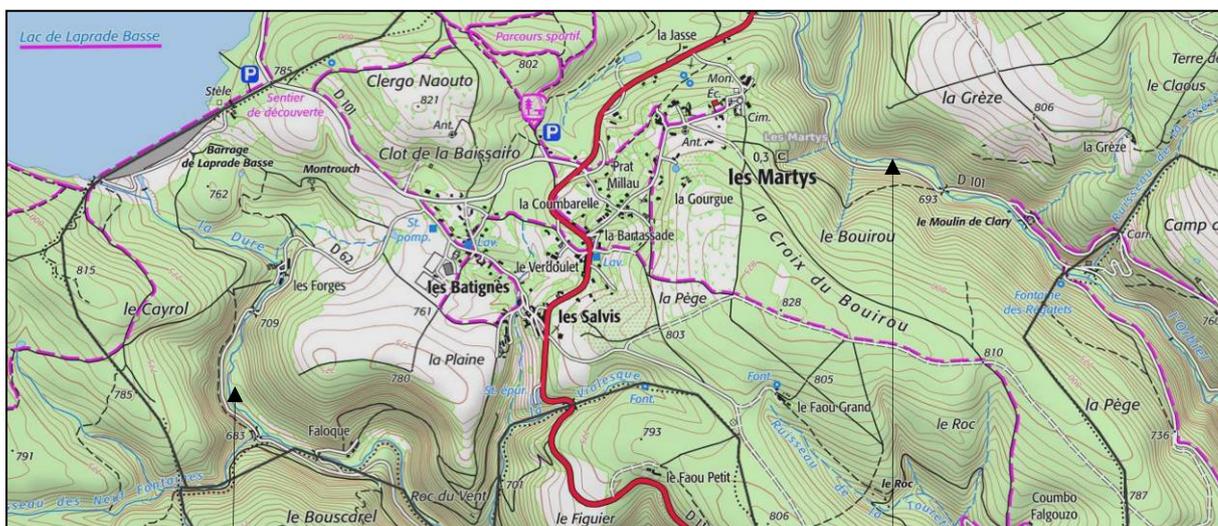
Emplacement
village



La commune de Les Martyrs est située sur le bassin versant de l'Aude. Celui-ci s'étend sur plus de 6150 km² dans les départements de l'Ariège, l'Aude, l'Hérault, des Pyrénées-Orientales et du Tarn.

Les principaux cours d'eau traversant la commune sont les suivant :

- La Dure
- L'Orbiel



La Dure

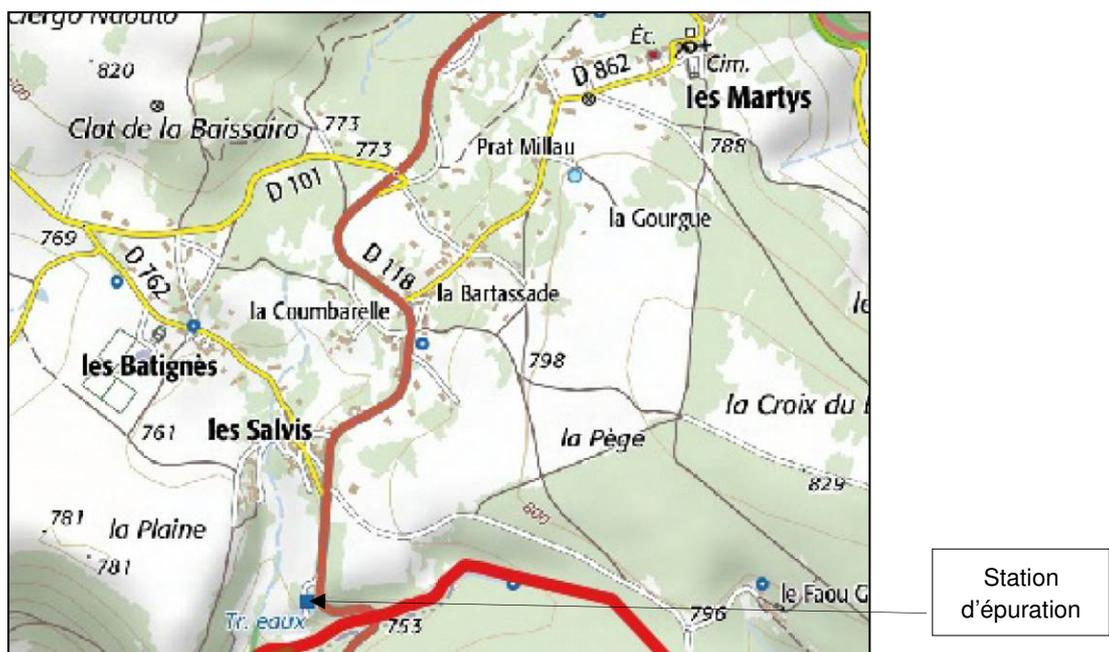
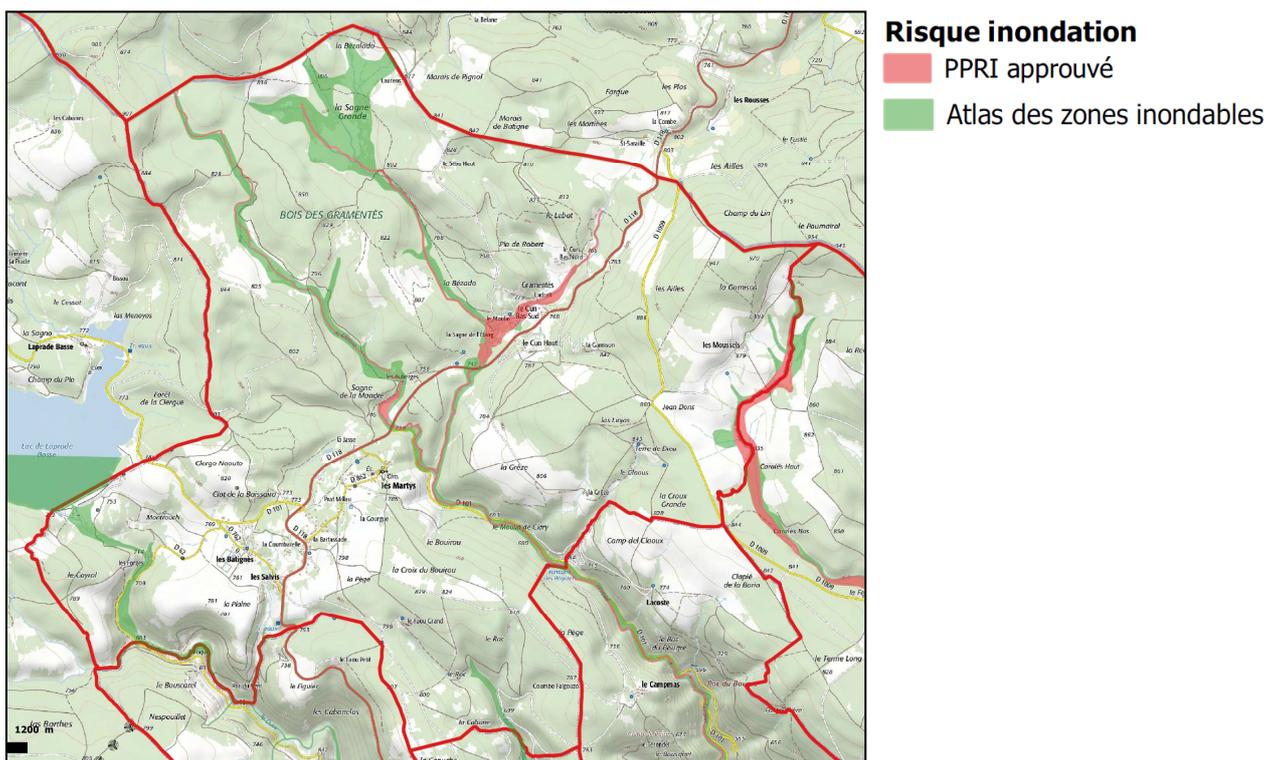
L'Orbiel

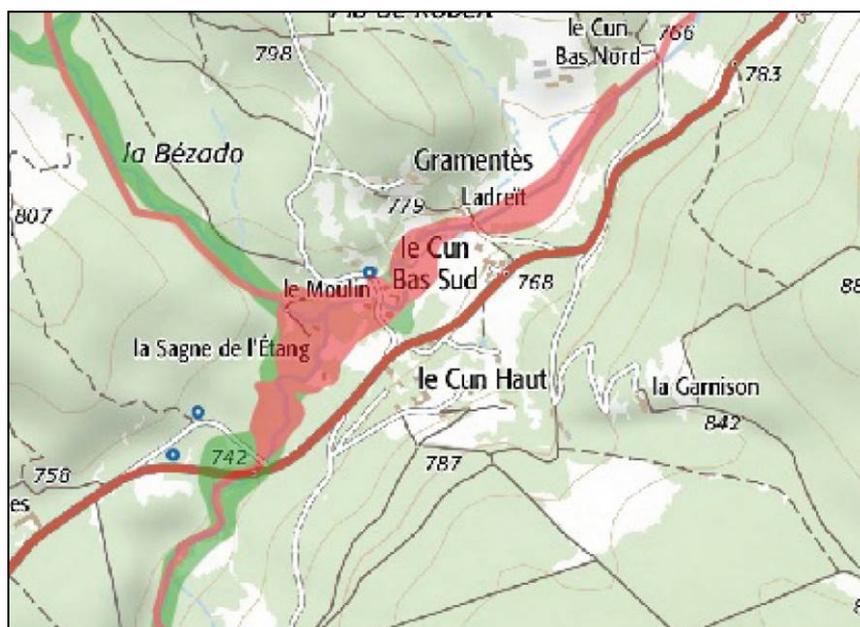
1.4.2. Risque inondation

La commune est concernée ponctuellement par le risque inondation aux abords des principaux cours d'eau.

Elle dispose d'un PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation) approuvé. Il s'agit du PPRI du bassin versant de l'Orbiel et de La Clamoux approuvé le 22 juin 2006.

Les zones inondables n'impactent pas les secteurs urbanisés du village ni la station d'épuration. En revanche, la partie Sud du hameau de Cun est concernée par le risque inondation ainsi que les secteurs « Sagne de la Mandré » », au nord de la route de Mazamet et « Les Moussels » à l'est de la commune.

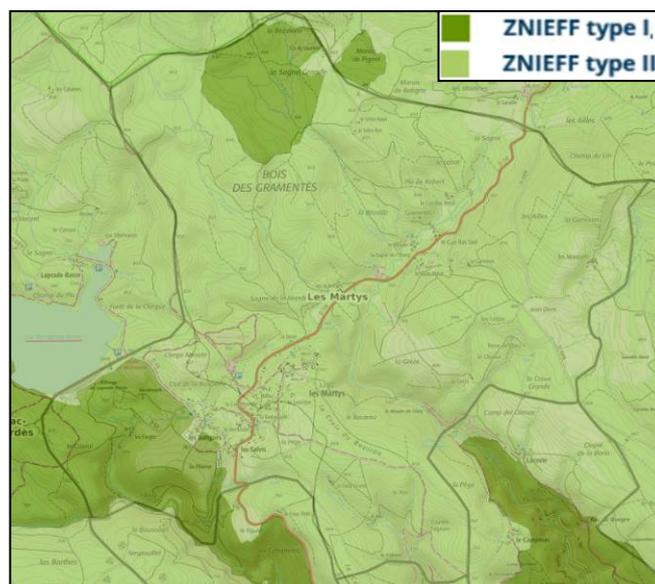




1.5. Patrimoine naturel

Le patrimoine naturel recensé sur le territoire de la commune de Les Martyrs est relativement important. On recense notamment :

- 2 ZNIEFF de type 1 :
 - Grande Sagne (910030278)
 - Vallée de la Dure (910011741)
- 1 ZNIEFF de type 2 :
 - Crêtes et piémonts de la Montagne Noire (910030631)



La commune n'est pas concernée par d'autres enjeux environnementaux : ZICO, arrêté de biotope et site Natura 2000.

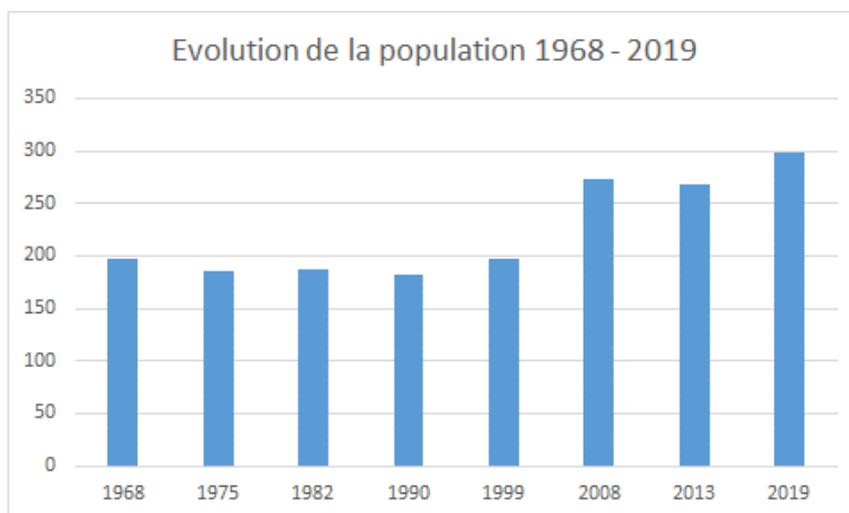
1.6. Gestion concertée de la ressource en eau, contrat de rivière

2 SAGEs (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau), sont répertoriés sur la commune : « Agout » et « Fresquel ». Le SAGE « Agout » a été approuvé le 15 avril 2014 et le SAGE « Fresquel » le 05 septembre 2017.

La gestion concertée de l'eau est régie par le **SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Rhône Méditerranée 2022-2027**.

II. Contexte démographique

Selon la mairie, la **population actuelle compte environ 309 habitants permanents**.



En 2019 selon l'INSEE, le nombre de logements sur la commune a été estimé à 247. Le parc de logements se répartit de la façon suivante :

- **53% de résidences principales** (130 logts)
- **39% de résidences secondaires** (97 logts)
- **8% de résidences vacantes** (20 logts)

Le nombre moyen d'habitant par logement principal est de 2.3.

La population communale secondaire est relativement importante sur la commune. En appliquant le niveau d'occupation des résidences principales (2.3) aux résidences secondaires et un taux de remplissage de 60% (donnée mairie), on obtient une population secondaire d'environ 134 habitants maximum.

La commune dispose de capacité d'accueil supplémentaire avec le terrain de camping « Au bois de Mars » (3 chalets, 2 yourtes et 6 emplacements de campings cars). Au maximum, le camping peut accueillir 36 personnes. En réalité le taux de remplissage est plutôt de l'ordre de 80% (donnée mairie), soit 29 personnes au maximum.

La population estivale de Les Martys compte **309 habitants permanents** auxquels s'ajoutent **environ +134 (= 97 résidences x 2.3 x 0.6) habitants supplémentaires en résidence secondaire** (60% de remplissage) **et +29 (= 36 personnes x 0.8) habitants supplémentaires au camping** (80% de remplissage) en période de pointe estivale, soit une population de **472 habitants maximum**.

A l'horizon du PLU¹, la population future est estimée à **+37 habitants (en prenant un ratio de 2,3 habitants/logement)** selon un potentiel de 1.72 ha de zones UB1 et 2AU (16 logements). **On peut alors estimer une population future de 509 habitants maximum.**

¹ Le PLU est en cours de révision (année d'approbation du PLU actuel : 2012)

L'évolution de l'urbanisation peut s'estimer de la façon suivante :

- Population actuelle permanente = 309 habitants
- Population actuelle en période estivale = 472 habitants
- Population future permanente = 346 habitants
- Population future en période estivale = 509 habitants



Selon le règlement du PLU :

Pour la zone UB, le raccordement à un réseau collectif d'assainissement est obligatoire pour toutes constructions ou installations engendrant des eaux usées. En l'absence de réseau public et en attente de la mise en œuvre de ce dernier, les constructions et installations pourront être autorisées, sous réserve que leurs eaux usées soient dirigées sur des dispositifs de traitement individuel agréés.

Pour la zone 2AU, la desserte par les réseaux n'est pas réglementée.

III. Activités

Aucune activité n'est susceptible de perturber le fonctionnement de la station d'épuration.

IV. Zones non raccordées / raccordées au réseau

Le SPANC (géré par la Communauté de Communes de la Montagne Noire) a un contrat avec VEOLIA pour réaliser un diagnostic des installations existantes qui est toujours en cours. OTEIS a récupéré du SPANC la liste des installations contrôlées. Cette liste a ensuite été complétée par la Mairie pour la rendre exhaustive.

IV.1. Population non raccordée au réseau

Au total, on dénombre 64 logements en assainissement non-collectif.

La population non raccordée est évaluée à 147 habitants (= 64 logements x 2.3) en assainissement non collectif.

Le zonage d'assainissement de la commune sera réalisé en cohérence avec le document d'urbanisme actuel. La notice du zonage associée au plan devront être actualisés pour être soumis à enquête publique afin d'être opposable aux tiers.

IV.2. Population raccordée au réseau

La population raccordée au réseau correspond à :

- **Population non raccordée au réseau : 147 habitants**
- **Population permanente raccordée au réseau : 162 habitants** (= 309 habitants permanents - 147 habitants non raccordés)
- **Population estivale raccordée au réseau : 325 habitants** (= 309 habitants permanents – 147 habitants non raccordés + 163 estivants)

En considérant un nombre total d'habitations de 247 et un nombre d'habitations en assainissement non collectif de 64, le taux de raccordement est de 74%.

V. Alimentation en eau potable et estimation du rejet d'eaux usées strict

La production de l'eau potable est gérée par le syndicat des Eaux de la Montagne Noire et la distribution par la Régie communale. L'alimentation en eau est assurée de manière indépendante pour 2 Unités de Distribution :

- Le village est alimenté par la source de la Garnison, 4 réservoirs desservent l'eau gravitairement aux abonnés.
- Les écarts Co de Laurens - Séba sont alimentés par la source Co de Laurens, un réservoir dessert l'eau de manière surpressée.

Chaque UDI est équipée d'un système de traitement.

La production d'eau est facturée à la commune par le syndicat.

La consommation d'eau potable de 2021 est d'environ 6 466 m³/an pour l'ensemble des abonnés à l'assainissement de Les Martys. On peut donc estimer la consommation moyenne par habitant par le calcul suivant :

- La consommation journalière étant de 17.7 m³/j (= 6466 m³ / 365j)
- La population moyenne annuelle étant de 189 habitants raccordés (= (309 hab perm x 365j + 163 estivants x 60j) / 365j – 147 hab non raccordés)

Par conséquent, la consommation moyenne par habitant, prenant en compte la population estivale, s'estime à environ **94 l/j/habitant** (= 17.7 m³/j / 189 hab x 1000).

VI. Organisation du service d'assainissement et prix de l'assainissement

L'assainissement collectif sur la commune de Les Martys est en régie communale. Les missions sont les suivantes : collecte, transport et dépollution.

L'évolution du prix de l'assainissement est présentée ci-dessous :

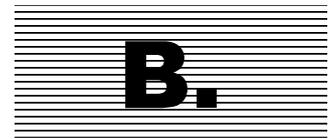
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Prix assainissement	1.15 € / m ³					

Le prix de l'eau est composé d'une part fixe, l'abonnement, et d'une part proportionnelle constante, liée à la consommation de l'abonné, c'est-à-dire :

- Existence d'un abonnement annuel pour l'eau et l'assainissement, indépendant du diamètre du compteur abonné ;
- Existence d'une part proportionnelle à la consommation dont le tarif reste inchangé quelle que soit la consommation de l'abonné ;
- Redevances Agence de l'eau et prélèvements et solidarité des communes rurales ;
- Absence de catégorie tarifaire ;
- Aucune tarification saisonnière n'est appliquée.

Le tableau ci-dessous présente la décomposition du prix de l'eau et pour l'année 2022 d'un abonné dont la consommation est de 120 m³/an :

Exemple facture type 120 m³/an pour un abonné - année 2022					
Désignation		Quantité	Unité	PU (€)	Total (€)
Eau potable et assainissement	Abonnement	1	U	6,1000	6,10
	Consommation	120	m ³	1,2500	150,00
	Assainissement	120	m ³	1,1500	138,00
Redevances Agence de l'Eau	Redevances pour lutte contre pollution	120	m ³	0,2800	33,60
	Modernisation des réseaux de collecte	120	m ³	0,1600	19,20
<i>Total hors taxes</i>					<i>294,10 €</i>
<i>Prix de l'eau au m³ (hors taxes et redevances)</i>					<i>2,45 €</i>
Total (taxes et redevances incluses)					346,90 €
Prix de l'eau au m³ (taxes et redevances incluses)					2,89 €



Pré-diagnostic du réseau d'eaux usées

I. Méthodologie de repérage

Le repérage du réseau d'eaux usées de Les Martys a été effectué en novembre 2022 sur la base des plans de recollement fournis par la commune.

Un relevé systématique a permis de visualiser le diamètre, la nature et l'état des collecteurs, de relever la profondeur au radier, de créer le plan sur le fond cadastral en positionnant tous les ouvrages avec un géoréférencement (X, Y).

41 regards de visite ont été relevés sur le réseau d'eaux usées ; ils ont été identifiés par un numéro porté sur le plan (numéro 1 à 41).

Des visites détaillées ont consisté à inspecter visuellement les regards d'accès aux réseaux de manière à rechercher des anomalies au niveau de chacun d'eux et à améliorer la compréhension du fonctionnement des réseaux d'assainissement.

A partir des investigations réalisées, il ressort un certain nombre de singularités ou d'anomalies préjudiciables à un bon fonctionnement des réseaux ; l'ensemble des constatations est récapitulé ci-après.

Les visites de terrain nous ont également permis de créer le plan des réseaux d'eaux usées.

Cf. les plans ci-après « Plan des réseaux EU ». Ils permettent de localiser précisément les numéros de regard repérés lors des investigations de terrain. Chaque ouvrage du réseau repéré a fait l'objet d'une fiche numérotée en **annexe 1 et 2**.

II. Caractéristiques des réseaux

■ Descriptif

La commune de Les Martys est desservie par un réseau d'assainissement de type séparatif assez ramifié.

Les eaux usées sont collectées gravitairement et par l'intermédiaire de 3 canalisations de refoulement vers la station d'épuration communale. On dénombre 186 branchements sur le réseau.

Les collecteurs de diamètre circulaire 150, 160 et 200 mm desservent l'ensemble des secteurs de l'agglomération sur un **linéaire gravitaire de 5819 m**.

Au total, 186 regards de visite ont été recensés sur les réseaux d'eaux usées.

Le matériau rencontré est le PVC à hauteur de 100%.

Le réseau de collecte (et l'unité de traitement) sont exploités par la commune.

L'inventaire détaillé du réseau (précisant la date de pose) est présenté en **annexe 3**.

■ Réseaux

Nature	Matériau	Diamètre	Longueur	% du linéaire
Réseau gravitaire	PVC	150 mm	758	10%
	PVC	160 mm	183	3%
	PVC	200 mm	4878	67%
Refoulement	PVC	90 mm	1380	19%
	PEHD	60 mm	73	1%
TOTAL			7272	100%

Nature	Age ou période pose réseau	Longueur	% du linéaire
Réseau gravitaire	2006	2440	34%
	2015	226	3%
	2017	165	2%
	2020	251	3,5%
	2022	2739	38%
Refoulement	2006	394	5%
	2022	1057	15%
TOTAL		7272	100,00%

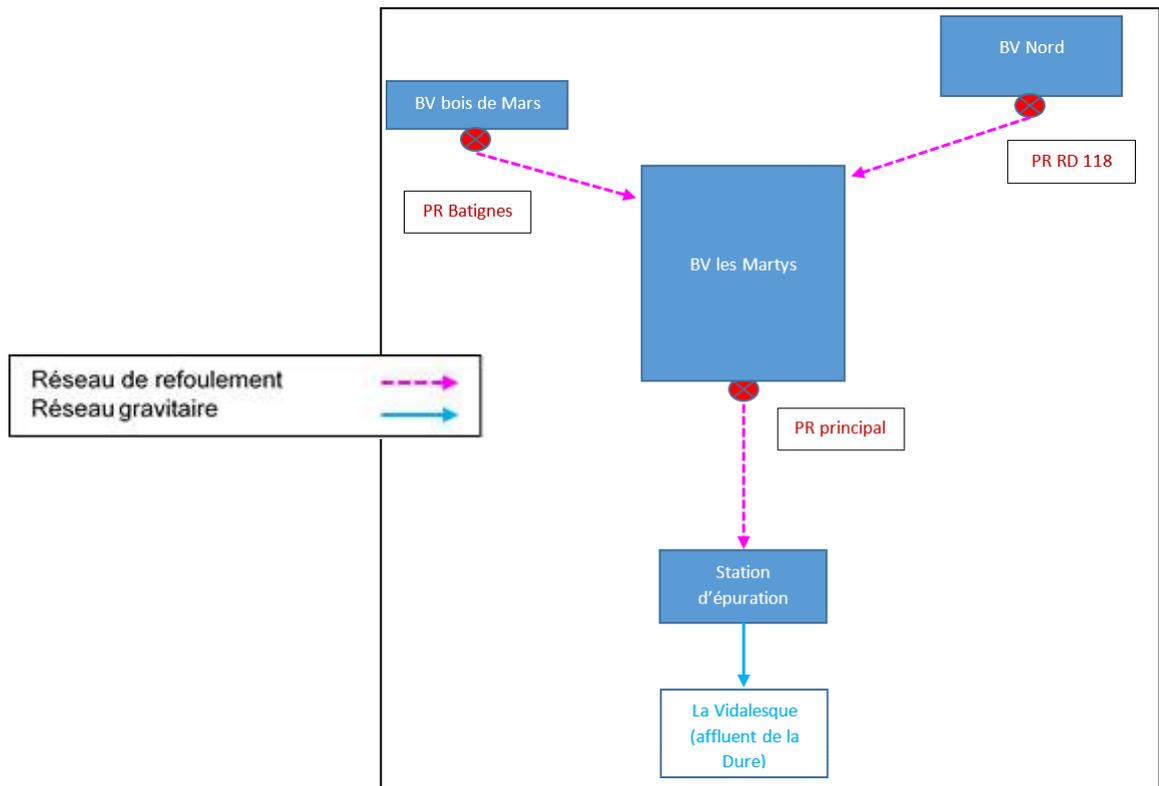
Connaissance du réseau	
% réseau matériau et diamètre connus	100 %
% réseau date de pose connue	100 %

■ Ouvrages sur réseaux

Le tableau suivant synthétise les ouvrages recensés sur le réseau :

Type	Quantité
Regard de visite	186
Ouvrage de délestage (Trop Plein, Déversoir d'Orage,...)	Trop plein du PR principal
Poste de relevage	PR principal PR Batignes PR RD118
Chasse d'eau	0
TOTAL	190

■ Synoptique du réseau





OTEIS Environnement et Infrastructures

Centre d'Affaires Equinoxe, 5 rue du Moulinas
66300 CABESTANY
www.oteis.fr

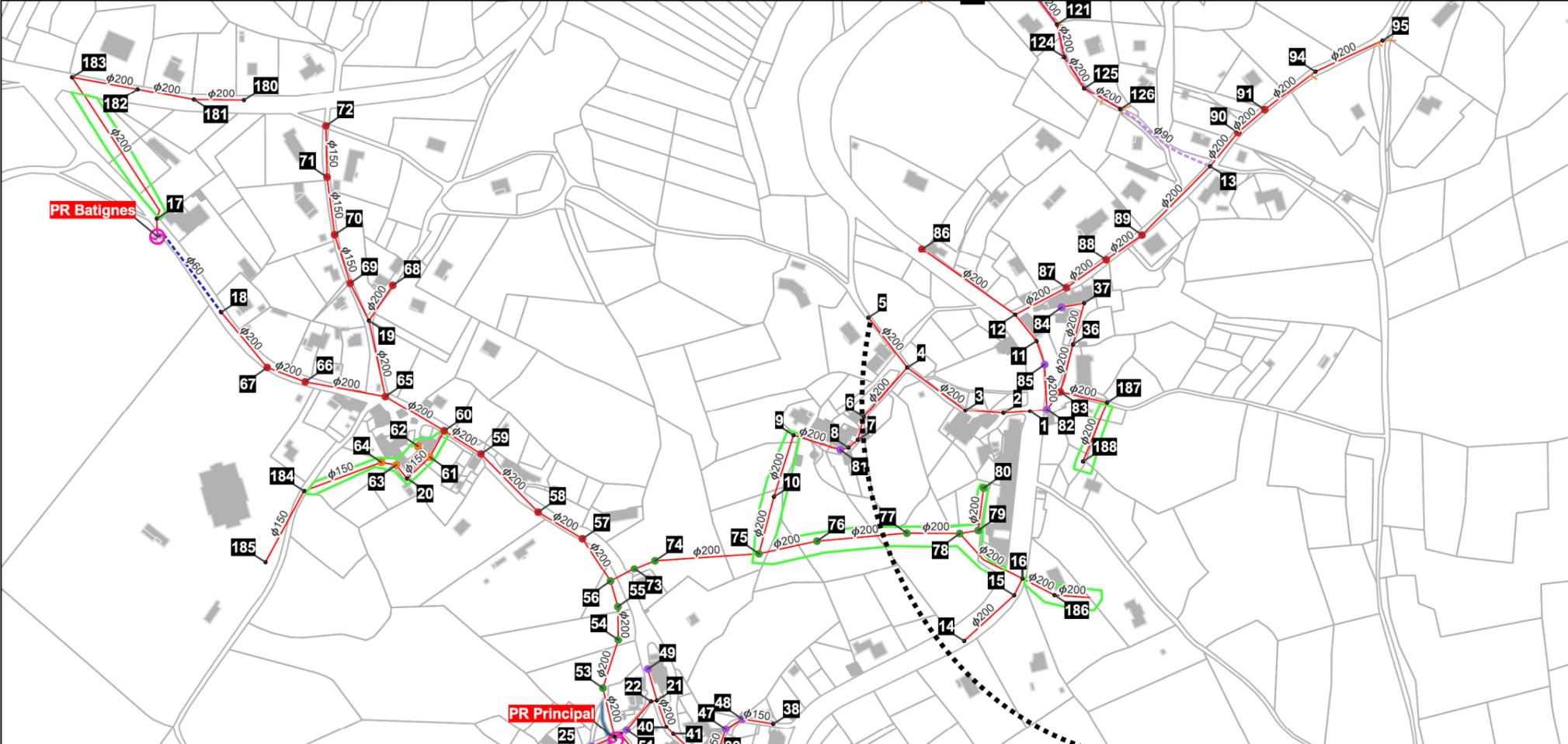
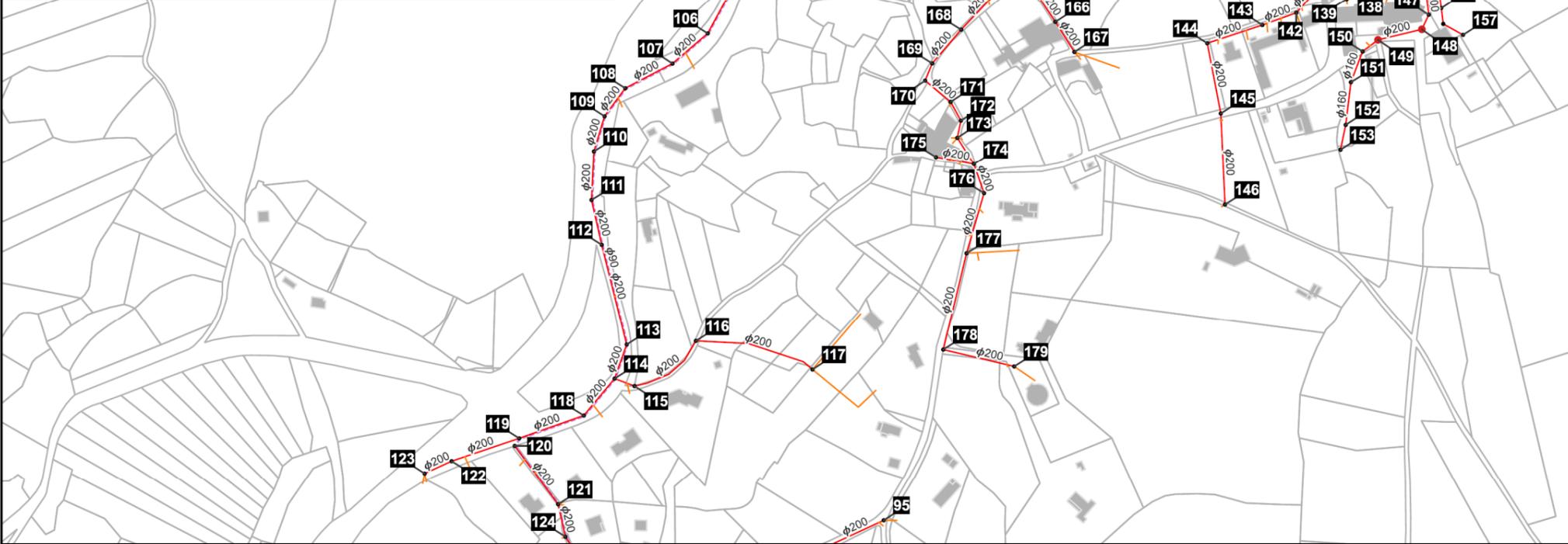


SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Plan des réseaux EU

Commune de les Martyrs

- PVC
- - - Refoulement PVC
- - - Refoulement PEHD
- Branchements
- Station d'épuration
- Poste de refoulement
- Regard visible
- Regard sous-enrobé
- Regard sous-végétation
- Regard sous-terrain naturel
- Tampon scellé
- Réseau en domaine privé



Repérage du réseau d'assainissement
Commune de Les Martyrs
Fiche descriptive de regard

Etude n°HY34105300
SDA de Les Martyrs

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU REGARD N° : 5

Photographie extérieure :

Axe d'écoulement :

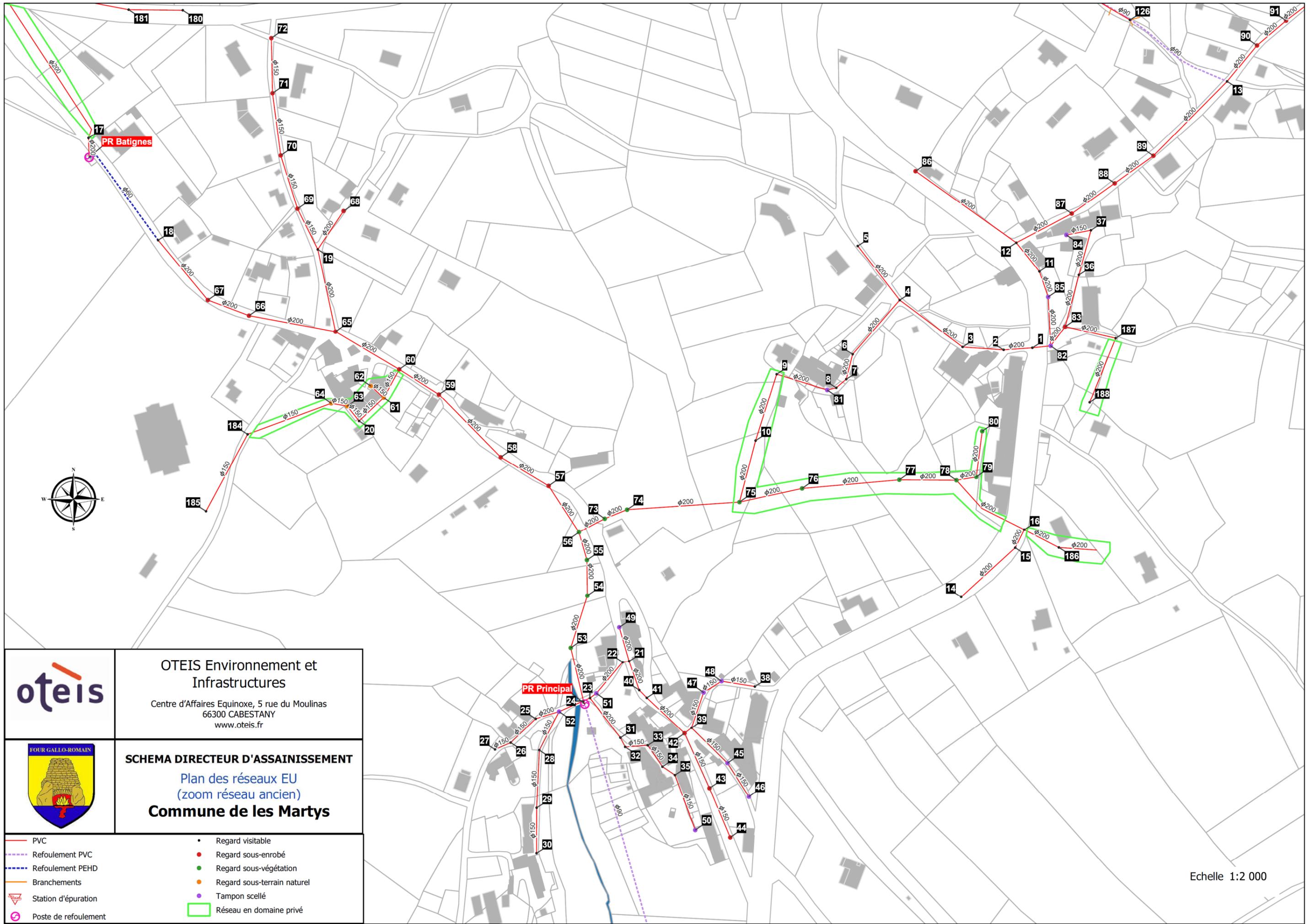
Photographie intérieure :

1 : conduite principale amont
6 : conduite principale aval

CARACTERISTIQUES DES CANALISATIONS

Numéro	Diamètre (mm)	Nature	Cote/TN (m)	prof/TN (m)	Eau claire	Branchement particulier	Observations
1	100	x	-	1,08		x	
2							
3							
4							
5							
6	200	x	-	1,09			

ANOMALIES OBSERVEES : Dépôts



OTEIS Environnement et Infrastructures

Centre d'Affaires Equinoxe, 5 rue du Moulins
66300 CABESTANY
www.oteis.fr



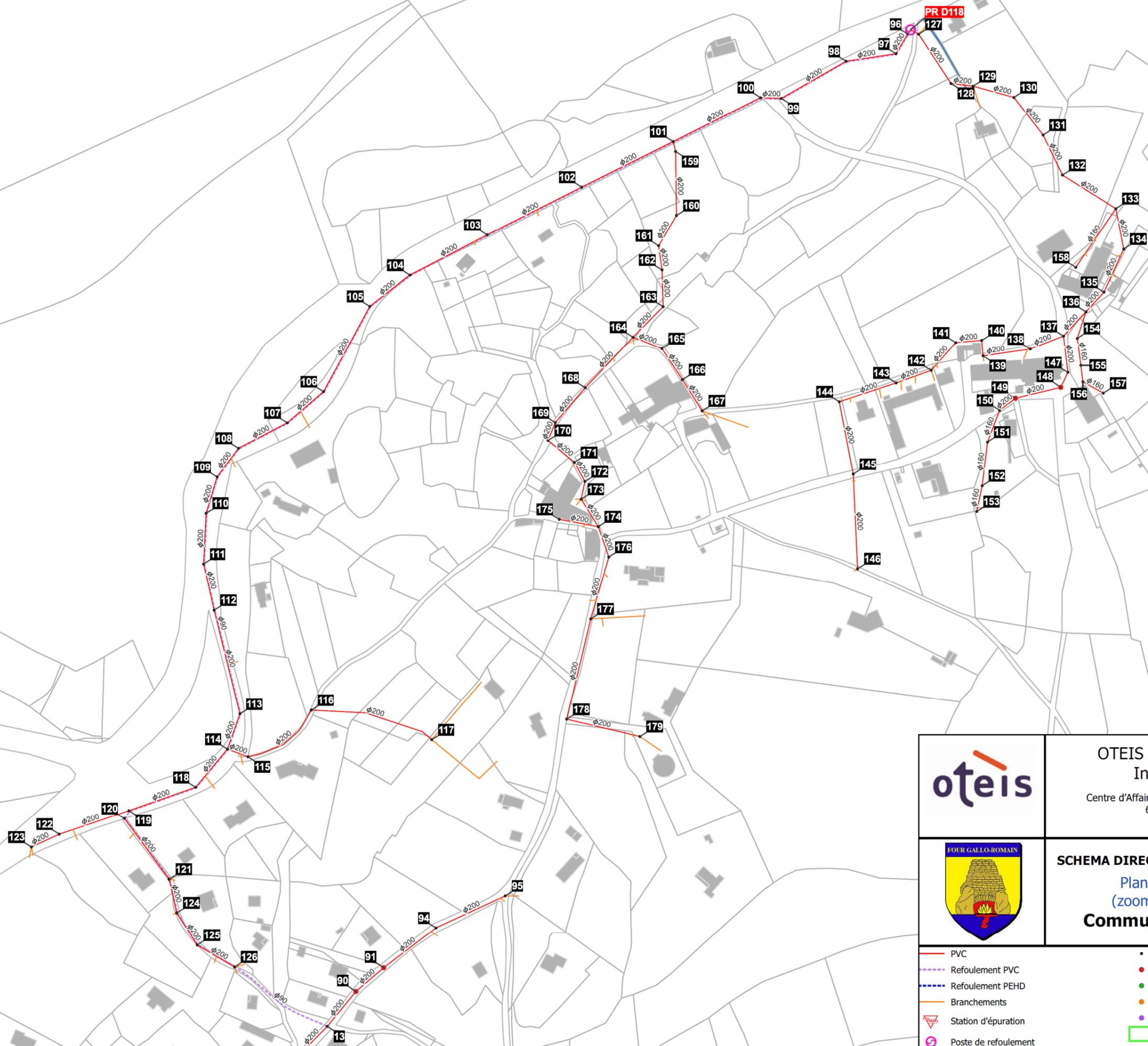
SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Plan des réseaux EU
(zoom réseau ancien)

Commune de les Martyrs

- | | |
|----------------------|-----------------------------|
| PVC | Regard visible |
| Refoulement PVC | Regard sous-enrobé |
| Refoulement PEHD | Regard sous-végétation |
| Branchements | Regard sous-terrain naturel |
| Station d'épuration | Tampon scellé |
| Poste de refoulement | Réseau en domaine privé |

Echelle 1:2 000



Echelle 1:2 400

	<p>OTEIS Environnement et Infrastructures Centre d'Affaires Equinoxe, 5 rue du Moulinas 66300 CABESTANY www.oteis.fr</p>
	<p>SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT Plan des réseaux EU (zoom extension 2022) Commune de les Martys</p>
<ul style="list-style-type: none">PVCRefoulement PVCRefoulement PEHDBranchementsStation d'épurationPoste de refoulement	<ul style="list-style-type: none">Regard visibleRegard sous-enrobéRegard sous-végétationRegard sous-terrain naturelTampon scelléRéseau en domaine privé

III. Dysfonctionnements mis en évidence

III.1. Généralités

D'une façon générale sur les réseaux, la faiblesse des pentes du réseau d'eaux usées dans certains secteurs sur de longs linéaires a pour conséquence des dysfonctionnements hydrauliques.

Les réseaux peuvent être parfois dans la nappe en période hivernale et sont donc susceptibles de drainer des eaux claires parasites par temps sec. Ce phénomène peut être accentué lorsque les réseaux sont vétustes ou non étanches, et par temps de pluie.

III.2. Anomalies identifiées lors du repérage

L'audit des regards visitables a permis de mettre en évidence quelques défauts ; ils sont détaillés dans le tableau suivant :

Type d'anomalie	N° DE REGARD	NOMBRE anomalie sur regard
Regard non étanche (à l'assemblage)		-
Regard en mauvais état avec traces d'infiltration (abrasion et corrosion, présence de racine, cassure,...)	3 10	2
Raccordement défectueux (ovalisation, défaut d'étanchéité)		-
Dysfonctionnement hydraulique (trace de mise en charge, mise en charge, saturation)		-
Dysfonctionnement hydraulique (fiache et contre pente)	15 17	2
Regard défaillant (absence de cunette)		-
Problème d'écoulement ponctuel (bouchon, dépôt, obstacle,...)	5 14 25 27 28 29 37	7
Regard inaccessible sous enrobé	42 43 44 57 58 59 60 65 66 67 68 69 70 71 72 83 86 87 88 89 90 91 148 149	24
Regard inaccessible sous végétation	56 73 74 75 76 77 78 79 80 55 54 53	12
Regard inaccessible sous terrain naturel	64 63 61 62	4
Regard inaccessible scellé	81 51 52 49 47 48 45 50 46 82 84 85	12
Regard particulier (chasse d'égout)		-
Regard avec présence de cailloux		-
TOTAL anomalie dans regard		63
TOTAL regard concerné par une ou plusieurs anomalies		63

(*) : Cf. n° fiche regard dans rapport annexe réalisé par OTEIS

A ce stade de l'étude, le repérage du réseau d'assainissement a permis d'identifier 63 anomalies. Sur les 41 regards relevés, on dénombre 11 regards avec une anomalie (soit 27%).

III.3. Synthèse des anomalies identifiées

La synthèse des anomalies est donnée ci-après :

- **2 regards en mauvais état** (abrasion et corrosion, présence de racine, cassure,...) peuvent être à l'origine de défaillances évolutives avec des infiltrations d'eaux claires parasites plus ou moins importantes dans le réseau
- **2 dysfonctionnements hydrauliques** (trace de mise en charge, mise en charge, saturation, flache et contrepente) peuvent être à l'origine de surverses ou de débordements au milieu naturel
- **7 problèmes d'écoulement ponctuels** (bouchon, dépôt, obstacle,...) peuvent être à l'origine de mises en charge ponctuelles
- **52 regards inaccessibles** peuvent empêcher une intervention immédiate de l'exploitant en cas de besoin.

IV. Principaux points noirs connus

RAS

V. Localisation des interventions et travaux ponctuels réalisés

Un hydrocurage du réseau d'assainissement sur la route des Batignes a été réalisé en août 2021.

Il n'y a pas eu de renouvellement des réseaux d'assainissement depuis leurs mises en service.

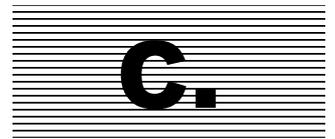
VI. Evaluation de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

L'Arrêté du 2 décembre 2013 (modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement) précise les modalités de calcul de l'indicateur réglementaire de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées (ICGP).

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, sa notation détaillée pour la commune de Les Martys est donnée en **annexe 4** ; elle prend en compte l'ensemble des réalisations du présent schéma directeur (il s'agit donc de la note obtenue à la fin de l'étude).

La note d'ICGP obtenue pour le service est de 110 / 120.

Le service devra maintenir l'exploitation de son patrimoine et mettre en place toutes les actions nécessaires sur les variables faisant défauts.



Pré-diagnostic de la station d'épuration

I. Caractéristiques générales

Les eaux usées collectées sur le village de Les Martys sont acheminées vers la station d'épuration située sur les parcelles n°138 et 141 section AN pour un total de 3900 m².



Les caractéristiques de la station sont présentées ci-dessous et en **annexe 5**.

Station d'épuration	Village de Les Martys	
Année de mise en service	2006	
Filière Eau	Filtre Planté de Roseaux (FPR)	
Filière Boues	FPR	
Capacité	250 EH (15 kgDBO5/j, 37 m ³ /j, 30 kgDCO/j, 22.5 kgMES/j, 3.75 kgNTK/j, 0.5 kgPT/j)	
Rejet	La Vidalesque (affluent de la Dure)	
Masse d'eau du rejet	La Rougeanne, l'Alzeau, La Dure (FRDR190)	
Objectif qualité d'après le SDAGE 2022-2027	Objectif de l'état chimique atteint en 2015 ; Objectif de l'état écologique atteint en 2021.	
Nombre de bilan pollution à réaliser	1 tous les 2 ans	
Arrêté ministériel station	21 juillet 2015 modifié le 31 juillet 2020	
Performances minimales de traitement attendues	Concentration	Rendement
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ DBO5 : 35 mg/l ▪ DCO : 200 mg/l ▪ MES : / ▪ NTK : / ▪ PT : / 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ DBO5 : 60% ▪ DCO : 60% ▪ MES : 50% ▪ NTK : / ▪ PT : /

II. Description des ouvrages

Les ouvrages de la station d'épuration sont les suivants :

- Regard de prélèvement
- Dégrilleur manuel (entrefer 20 mm) avec by-pass en sortie
- Chasse à clapet réglable (4.10 m³) avec compteur de bâchée
- Premier étage du FPR composé de 6 casiers de 64 m², soit 384 m² au total. La séparation des casiers est assurée par des cloisons en béton et l'alimentation par des diffuseurs artésiens (4 par casier)
- Chasse à clapet réglable (2.8 m³)
- Deuxième étage du FPR composé de 3 casiers de 84 m², soit 252 m² au total. La séparation des casiers est assurée par des cloisons en béton et l'alimentation par des diffuseurs artésiens (4 par casier)
- Canal débitmétrique
- Regard de sortie en béton avec déversement du by-pass
- Regard de prélèvement
- Local d'exploitation équipé d'un évier

III. Capacité réelle de traitement après vérification

La capacité réelle de traitement des ouvrages de la station est évaluée en fonction des ratios actuels et principaux critères de dimensionnement (volumes, surfaces,...).

✓ **Chasse à clapet n°1**

Le débit d'alimentation théorique par unité de surface est de 0.5 m³/m²/h minimum. Par conséquent, le débit d'alimentation d'un casier de 64 m² doit être de 32 m³/h minimum.

La lame d'eau minimale apportée par bâchée doit être de 0.02 m. Le volume minimum nécessaire de la chasse est donc de 1.28 m³, suffisant par rapport au dimensionnement de la chasse de 4.10 m³.

✓ **Lits plantés de roseaux**

La surface de 636 m² au total pour un ratio moyen de 2 m²/EH (deux étages) montre une capacité réelle de traitement de la station de 318 EH.

Il existe même un accroissement d'efficacité en période estivale sous l'effet de la température et de l'ensoleillement, durant 1 à 2 mois, de l'ordre de 30%. L'augmentation de la charge polluante par la population estivale est compensée par l'augmentation du rendement des filtres plantés. Ce point de vue est admis par le CEMAGREF.

Par conséquent, la capacité réelle de la station d'épuration est dimensionnée pour traiter la pollution générée par 318 EH et jusqu'à environ 400 EH ponctuellement en période estivale.

✓ **Chasse à clapet n°2**

Le débit d'alimentation théorique par unité de surface est de $0.5 \text{ m}^3/\text{m}^2/\text{h}$ minimum. Par conséquent, le débit d'alimentation d'un casier de 84 m^2 doit être de $42 \text{ m}^3/\text{h}$ minimum.

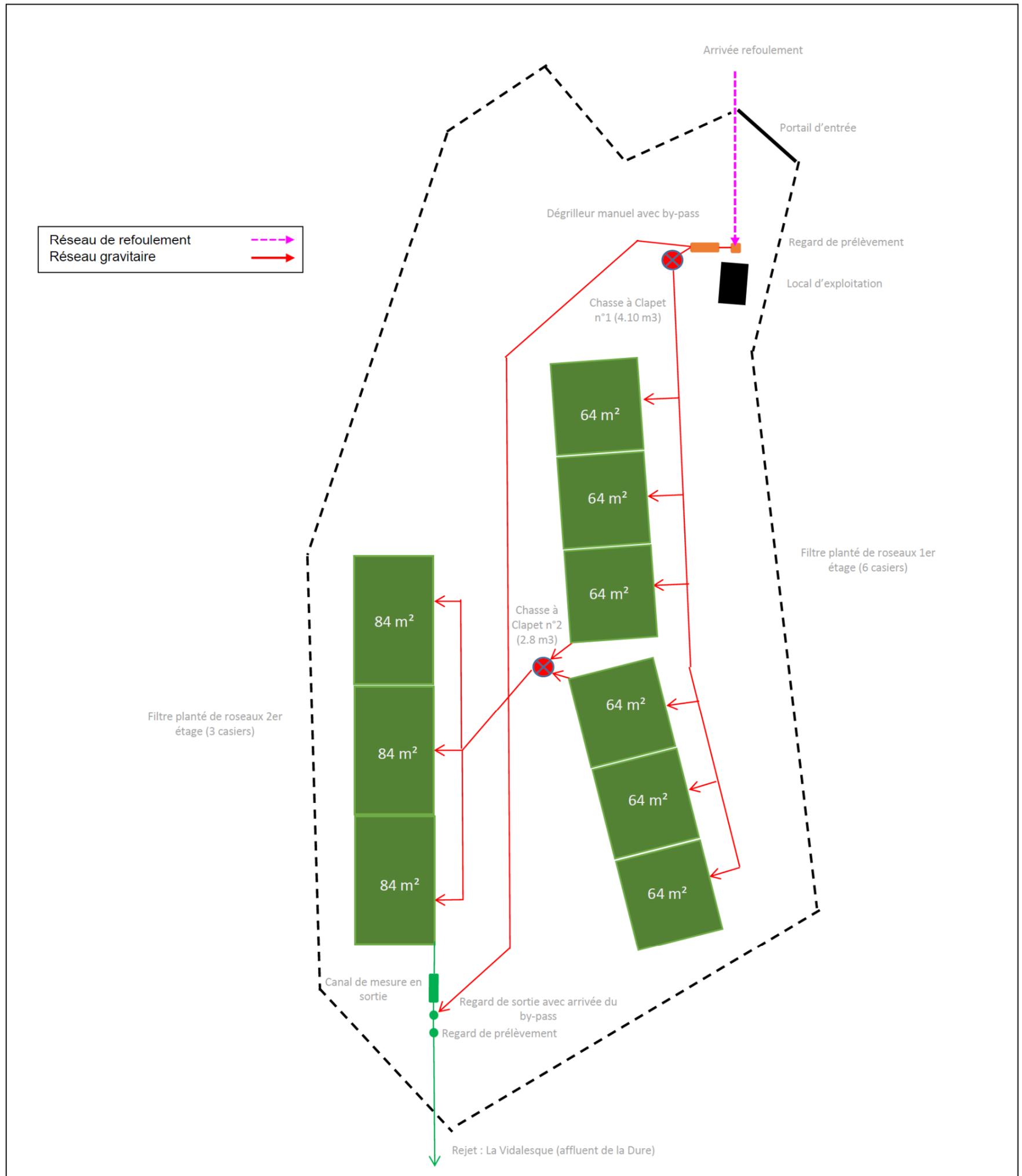
La lame d'eau minimale apportée par bâchée doit être de 0.02 m . Le volume minimum nécessaire de la chasse est donc de 1.68 m^3 , suffisant par rapport au dimensionnement de la chasse de 2.8 m^3 .

IV. Principaux points noirs connus

Au cours de la visite de la station réalisée dans le cadre du SDA, et des visites réalisées par le SATESE, des désordres ont été notés :

- Le compteur de bâchée du deuxième étage est hors service
- L'espace autour des casiers est insuffisant pour permettre à une mini pelle de réaliser le curage des lits du premier étage (talus abrupt à l'Est venant aux pieds des casiers)
- Une partie de la clôture est recouverte par la végétation ce qui risque de l'endommager
- La dalle béton de la deuxième chasse présente des fissures
- Le premier casier du premier étage du FPR (côté local d'exploitation) présente une faible densité de roseaux (même constat sur le premier et dernier casier du deuxième étage)
- Les casiers sont régulièrement envahis par les orties
- Le passage de l'exploitant est irrégulier et non suffisant. En conséquence, la permutation des lits n'est pas assez fréquente ce qui entraîne une période de repos anormalement longue
- La STEP fonctionne bien, entre autre parce qu'elle fonctionne en sous charge. Il faudrait que la Mairie entretienne la STEP, 2 fois par semaine, plutôt qu'1 fois par semaine comme aujourd'hui





V. Illustration photographique

Dégrilleur manuel



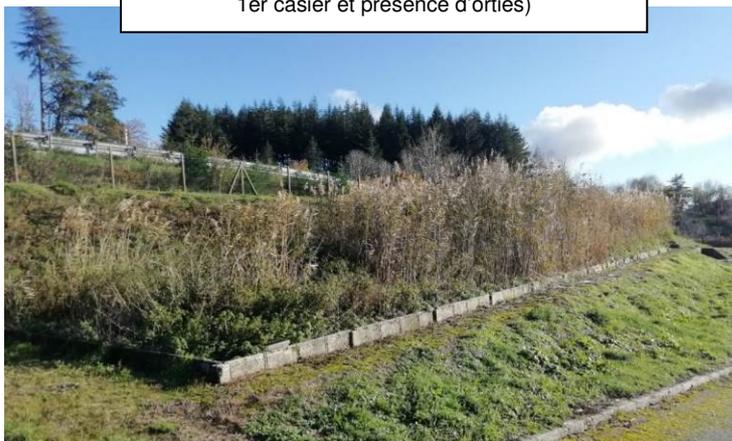
Chasse à clapet n°1 avec compteur de bâchée



Intérieur chasse à clapet



1er étage du FPR (faible densité de roseaux dans 1er casier et présence d'orties)



Fissure sur la dalle de la chasse n°2



Chasse à clapet n°2 avec compteur de bâchée



2ème étage du FPR (densité de roseaux non homogène et présence d'orties)



Canal débitmétrique, regard de sortie avec by-pass, regard de prélèvement



Intérieur du canal débitmétrique



VI. Bilan des données de l'autosurveillance

VI.1. Bilan des charges entrantes

Les résultats des bilans 24h entre 2017 et 2021 sont présentés ci-après :

Date - Année 2019 à 2020	Débit entrée STEP m ³ /j	DCO	DBO	Calcul ratio pour habitants raccordés
		kg/j	kg/j	g DBO5/j/EH
27-févr.-17	30,0	14,0	7,2	44,4
26-juin-18	14,0	13,0	6,4	39,8
22-juin-20	20,3	11,0	6,5	40,2
Charge polluante (en Kg/j)		13	7	41
Charge polluante (en EH) - selon 60 g DBO5/EH - selon 120 g DCO/EH		106	112	
Charge polluante DCO-DBO5 en EH - selon 60 g DBO5/EH - selon 120 g DCO/EH		109		
Charge hydraulique (en m³/j)		21		
Charge hydraulique en EH - selon 110 l/EH		195		
Charge hydraulique en EH - selon 150 l/EH		143		

En moyenne, la station d'épuration semble fonctionner à :

- **57% de sa charge hydraulique** (21 m³/j sur 37 m³/j)
- **44% de sa charge organique** (109 EH sur 250 EH)
- **La charge hydraulique correspond à 21 m³/j** avec des écarts selon les bilans de 14 à 30 m³/j
- **La charge organique correspond à environ 109 EH** pour les paramètres DCO / DBO avec des écarts importants selon les bilans de 100 à 118 EH
- **Le rapport de biodégradabilité (DCO / DBO5) est de 1.9.** Ce taux indique que l'effluent est à dominante domestique et facilement biodégradable.

On constate que la population permanente d'environ 162 habitants raccordés **est différente de la charge organique mesurée en entrée de station** (de 109 EH). En effet, le ratio de pollution générée par la population du village est égal à la moyenne de 41g DBO5/j/EH et s'inscrit dans la fourchette des ratios généralement observés pour les communes rurales (entre 40 et 50g DBO5/j/EH).

Notons qu'il existe une différence entre la charge hydraulique et organique reçue, ce qui laisse supposée que le **réseau est sensible aux intrusions d'eaux claires parasites permanentes.**

Les volumes journaliers sont inférieurs à la capacité nominale théorique. La charge hydraulique est de 80% en 2017, 37% en 2018 et 54% en 2020.

Aucun dépassement de la capacité nominale de traitement n'est observé pour ces 3 bilans. Les taux de charge organique (DBO5) sont compris entre 43 et 48% de la capacité organique nominale. En 2017 et 2020, les charges organiques reçues sont très hétérogènes.

VI.2. Bilan des performances

VI.2.1. Niveaux de traitement à garantir

Le niveau de rejet est dicté par l'arrêté du 31 juillet 2020. Il modifie l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5. Les performances minimales des ouvrages de traitement biologique sont :

- Une concentration maximale de l'effluent traité de **35 mg/l** (dont valeur rédhibitoire de 70 mg/l) ou un **rendement minimal de 60% pour la DBO5**
- Une concentration maximale de l'effluent traité de **200 mg/l** (dont valeur rédhibitoire de 400 mg/l) ou un **rendement minimal de 60% pour la DCO**
- Un **rendement minimal de 50% pour les MES** (dont valeur rédhibitoire de 85 mg/l)

Dans le cadre de l'autosurveillance, les bilans 24H sont à réaliser tous les 2 ans.

VI.2.2. Résultats de l'analyse des bilans

■ Concentrations en entrée (moyenne des 3 bilans 24h)

- Teneur en DBO5 normale = 340 mg/l (caractéristique moyenne sur EU en France d'après l'agence de l'eau Adour Garonne : 150 mg/l < DBO5 < 500 mg/l)
- Teneur en MES normale = 333 mg/l (caractéristique moyenne sur EU en France d'après l'agence de l'eau Adour Garonne : 100 mg/l < MES < 400 mg/l)
- Teneur en DCO normale = 646 mg/l (caractéristique moyenne sur EU en France d'après l'agence de l'eau Adour Garonne : 300 mg/l < DCO < 1000 mg/l)

■ Concentrations et rendements en sortie

Les rendements épuratoires des 3 bilans de 2017 à 2020 sont conformes à l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 modifié le 31 juillet 2020 pour une station d'épuration de capacité inférieure ou égale à 2000 EH (norme réglementaire).

Pour chaque bilan, les résultats épuratoires sont conformes aux exigences réglementaires, tant en concentration qu'en rendement épuratoire. Les rejets sont donc de bonne qualité et le fonctionnement de la station de traitement satisfaisant.

Date Année	Source	Débit entrée m3/j	Débit de sortie m3/j	Flux entrants										Flux sortants										Rendements				
				MEST		DCO nd		DBO nd		NTK		PT		MEST		DCO nd		DBO nd		NTK		PT		MEST	DCO nd	DBO nd	NTK	PT
				mg/l	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l	kg/j					
févr-17	Autosurveillance	30,0	30,0	370,0	11,1	466,0	14,0	240,0	7,2	54,9	1,6	5,3	0,2	22,0	0,7	36,0	1,1	11,0	0,3	5,0	0,2	4,7	0,1	94%	92%	95%	91%	11%
juin-18	Autosurveillance	14,0	14,0	430,0	6,0	930,0	13,0	460,0	6,4	103,0	1,4	8,7	0,1	3,4	0,0	46,0	0,6	3,0	0,0	3,1	0,0	7,1	0,1	99%	95%	99%	97%	19%
juin-20	Autosurveillance	20,3	20,3	200,0	4,1	542,0	11,0	320,0	6,5	90,2	1,8	9,1	0,2	2,0	0,0	36,0	0,7	3,0	0,1	2,8	0,1	8,7	0,2	99%	93%	99%	97%	5%

En rouge : valeurs dépassant les niveaux de rejet réglementaire à respecter

Niveau de rejet selon arrêté préfectoral du 18/01/2012 en sortie STEP					Valeurs réductrices
MES		mg/l	50	%	85
DBO5	35	mg/l	60	%	70
DCO	200	mg/l	60	%	400
NTK		mg/l		%	
Pt		mg/l		%	

Annexes

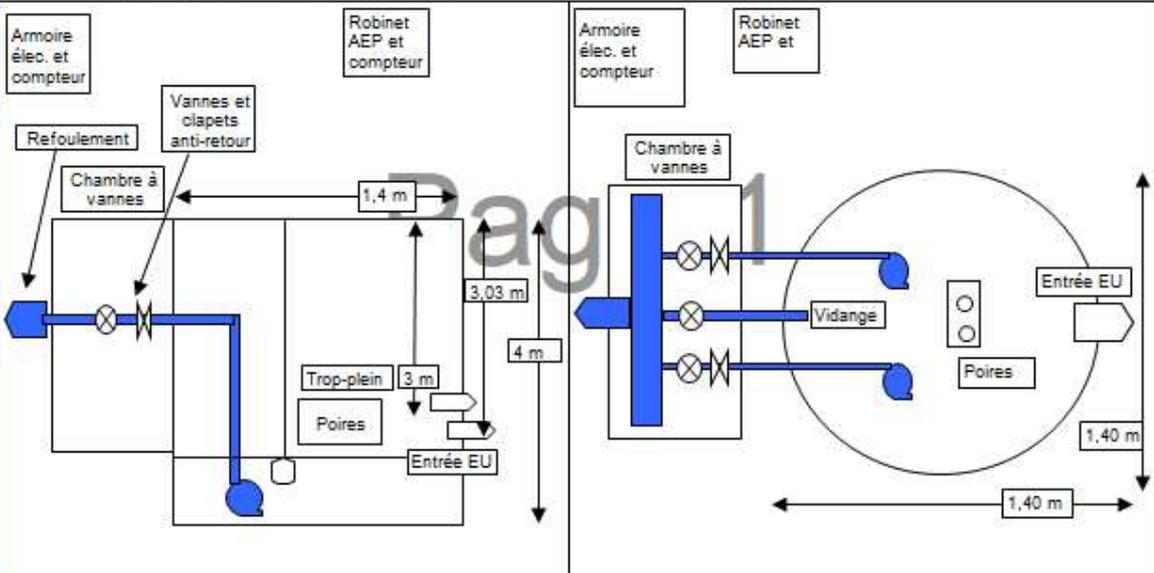
Annexe 1

Fiches « regards de visite »

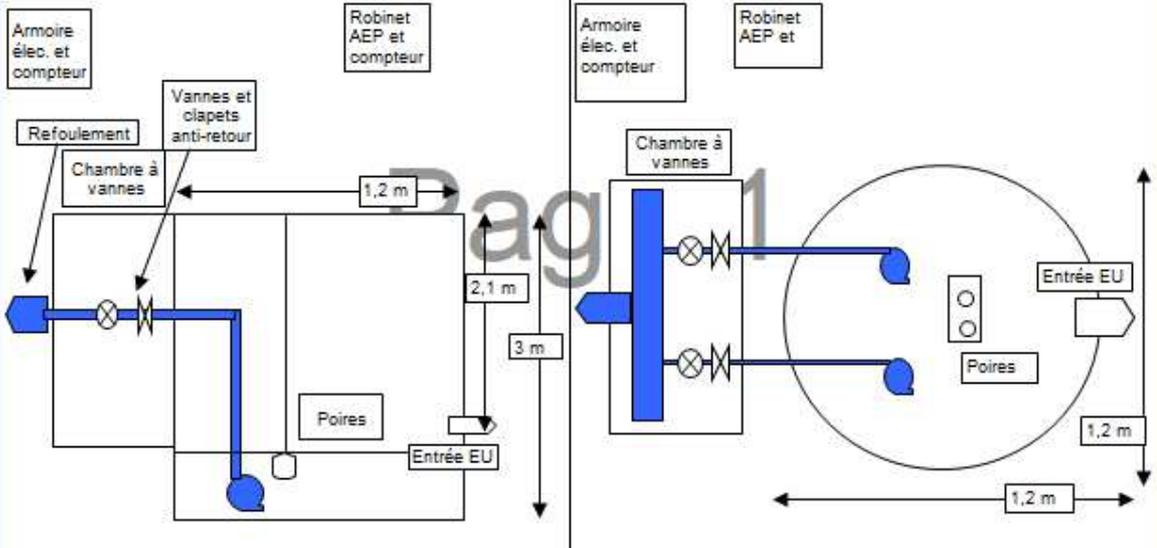
Cf. rapport annexe

Annexe 2

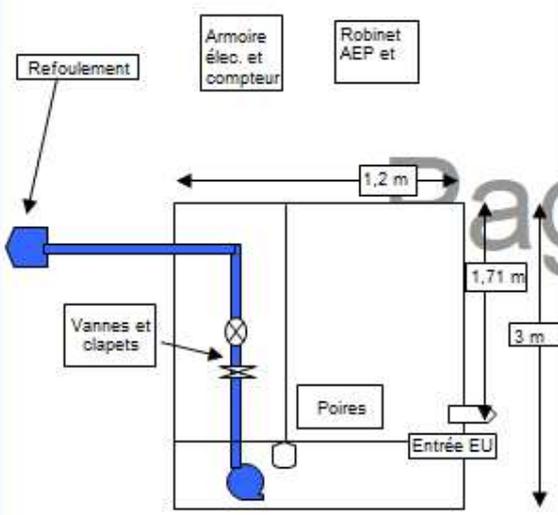
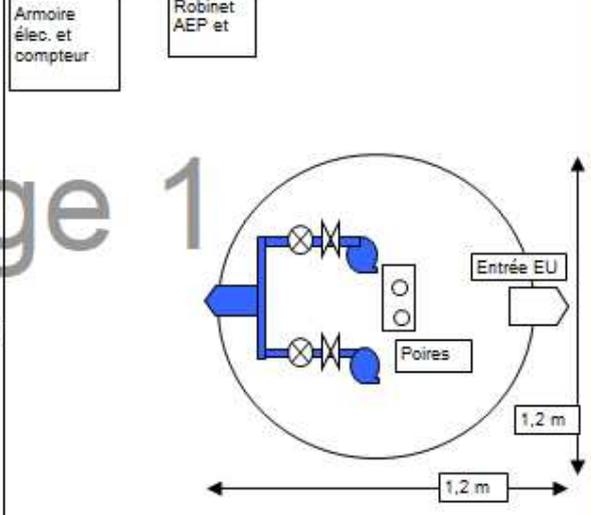
Fiches « PR »

		FICHE TECHNIQUE PR PRINCIPAL - Commune de Les Martyrs -					
Exploitant : Mairie (Régie) Date visite : 30/11/2022 Date de mise en service : 2006			Plan de localisation :				
Présentation générale : Adresse : Chemin de la Plaine							
Référence Cadastre : AR 0277 Coordonnées Lambert 93 : X : 642959,8 m Y : 6256870,9 m Z : 748 m							
Population raccordée EU : 154 hab. Population sur PR : 100% pop.							
Effluent journalier PR (m ³) : Charge (Kg DBO ₅ /j) : < 120							
(Empty row)							
Schéma du poste (vue en coupe et de dessus) :							
							
Caractéristiques PR :							
Système de surveillance		Non		Débitmètre		Non	
Système de régulation		Poires de niveau		Traitement H ₂ S		Non	
Age armoire électrique		-		Ventilation		Non	
Groupe électrogène		Non		Equipement anti-bélier		Non	
Trop plein		Oui		Organe de levage		Potence mobile	
Milieu récepteur		Cours d'eau		Clôture et portail		Oui, bon état	
Dégrilleur		Oui					
Caractéristiques des pompes :							
Type pompage		Immergé		Fonctionnement pompes		Alternance	
Nombre de pompes		2		Mesure du débit refoulé		Non	
Dont 1 pompe de secours		Permutation secours		Chambre à vannes		Oui	

	Marque	Type	Date installatio	Puissance (kW)	Débit th. (m ³ /h)	Temps marche (h/j)	Débit pompé (m ³ /j)	HMT(m)
Pompe 1	-	-	-	-	15	-	-	-
Pompe 2	-	-	-	-	9	-	-	-
Pompe 3								
Pompe 4								
Caractéristiques du refoulement :								
Diamètre conduites (mm)	90			Longueur du refoulement (m)		356		
Volume refoulé (m ³ /j)				Matériaux conduites		PVC		
Caractéristiques de la bache :								
Surface de la bache (m ²)	1,54			Hauteur de marnage (m)		0,6		
Diamètre bache (m)	1,40			Volume utile (m ³)		0,92		
Profondeur bache (m)	4,00			Crinoline		Non		
Matériau bache	Béton			Grilles antichute		Non		
Photos du site (vue extérieur et intérieur du poste) :								
								
Observations :								
Présence de graisse :	Oui			Système de fermeture de la bache :		Présent mais absence de cadenas		
Corrosion des matériaux	Non			Système de fermeture de la chambre des vannes:		Présent mais absence de cadenas		
Odeurs H ₂ S :	Non			Risque de chute :		Non		
Dégradation des parois :	Non			Contrôle rélgementaire :		Tous les ans		
Intrusion d'eaux claires :	Non			Date dernier contrôle :		-		
Etat du dégrilleur :	Bon							
Manoeuvrabilité des trappes :	Mauvaise (non fixées au génie civil)							
Propositions de réhabilitation :								
Fixer la trappe à la bache du PR								
Fonctionnement des pompes du PR trop fréquents. Une modification de la hauteur de marnage doit être faites (Cf. Rapport du SATESE du 26 juin 2018).								
Réglage des poires de niveau bas et haut afin de modifier la hauteur de marnage du PR. Mettre en place des compteurs au niveau du PR. (Cf. Rapport du SATESE du 22 juin 2020).								

		FICHE TECHNIQUE PR BATIGNES - Commune de Les Martys -			
Exploitant : Mairie (Régie) Date visite : 30/11/2022 Date de mise en service : 2020			Plan de localisation :		
Présentation générale : Adresse : Rue des Batignes					
Référence Cadastre : AN 0125 Coordonnées Lambert 93 : X : 642639,58 m Y : 6257223,42 m Z : 767 m					
Population raccordée EU : 10 hab. Population sur PR : 6% pop. Effluent journalier PR (m ³) : Charge (Kg DBO ₅ /j) : < 120					
Schéma du poste (vue en coupe et de dessus) :					
					
Caractéristiques PR :					
Système de surveillance	Non	Débitmètre	Non		
Système de régulation	Poires de niveau	Traitement H ₂ S	Non		
Age armoire électrique	-	Ventilation	Oui		
Groupe électrogène	Non	Equipement anti-bélier	Non		
Trop plein	Non	Organe de levage	Non		
Milieu récepteur	-	Clôture et portail	Oui, bon état		
Dégrilleur	Oui				
Caractéristiques des pompes :					
Type pompage	Immergé	Fonctionnement pompes	Alternance		
Nombre de pompes	2	Mesure du débit refoulé	Non		
Dont 1 pompe de secours	Permutation secours	Chambre à vannes	Oui		

	Marque Type	Date installatio	Puissance (kW)	Débit th. (m ³ /h)	Temps marche (h/j)	Débit pompé (m3/j)	HMT(m)
Pompe 1	Techneau 72051	-	-	-	-	-	-
Pompe 2	Techneau 72051	-	-	-	-	-	-
Pompe 3							
Pompe 4							
Caractéristiques du refoulement :							
Diamètre conduites (mm)	60		Longueur du refoulement (m)		73		
Volume refoulé (m ³ /j)			Matériaux conduites		PEHD		
Caractéristiques de la bache :							
Surface de la bache (m ²)	1,13		Hauteur de marnage (m)		0,35		
Diamètre bache (m)	1,20		Volume utile (m ³)		0,40		
Profondeur bache (m)	3,00		Crinoline		Non		
Matériau bache	Polyéthylène		Grilles antichute		Oui, bon état		
Photos du site (vue extérieur et intérieur du poste) :							
							
Observations :							
Présence de graisse :	Oui	Système de fermeture de la bache :	Présent mais absence de cadenas				
Corrosion des matériaux	Accroche de la barre de guidage	Système de fermeture de la chambre des vannes:	Présent mais absence de cadenas				
Odeurs H2S :	Non	Risque de chute :	Non				
Dégradation des parois :	Non	Contrôle rélgementaire :	Tous les ans				
Intrusion d'eaux claires :	Non	Date dernier contrôle :	-				
Etat du dégrilleur :	Bon						
Manoeuvrabilité des trappes :	Bonne mais ne sont pas cadenassées						
Propositions de réhabilitation :							
Remplacement des accroches des barres de guidage corrodées							

		FICHE TECHNIQUE PR D118 - Commune de Les Martyrs -			
Exploitant : Mairie (Régie) Date visite : 30/11/2022 Date de mise en service : 2022			Plan de localisation :		
Présentation générale : Adresse : RD 118					
Référence Cadastre : AT 0130 Coordonnées Lambert 93 : X : 643777,1 m Y : 6257948,8 m Z : 747 m					
Population raccordée EU : 40 Population sur PR : 26% pop.					
Effluent journalier PR (m ³) : Charge (Kg DBO ₅ /j) : < 120					
(Empty row)					
Schéma du poste (vue en coupe et de dessus) :					
					
Caractéristiques PR :					
Système de surveillance	Non	Débitmètre	Non		
Système de régulation	Poires de niveau	Traitement H ₂ S	Non		
Age armoire électrique	oct-22	Ventilation	Non		
Groupe électrogène	Non	Equipement anti-bélier	Non		
Trop plein	Non	Organe de levage	Potence mobile		
Milieu récepteur	-	Clôture et portail	Oui, bon état		
Dégrilleur	Oui				
Caractéristiques des pompes :					
Type pompage	Immergé	Fonctionnement pompes	Alternance		
Nombre de pompes	2	Mesure du débit refoulé	Non		
Dont 1 pompe de secours	Permutation secours	Chambre à vannes	Non		

	Marque	Type	Date installatio	Puissance (kW)	Débit th. (m ³ /h)	Temps marche (h/j)	Débit pompé (m3/j)	HMT(m)
Pompe 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Pompe 2	-	-	-	-	-	-	-	-
Pompe 3								
Pompe 4								
Caractéristiques du refoulement :								
Diamètre conduites (mm)			90		Longueur du refoulement (m)		-	
Volume refoulé (m ³ /j)					Matériaux conduites		PVC	
Caractéristiques de la bache :								
Surface de la bache (m ²)			1,13		Hauteur de marnage (m)		0,6	
Diamètre bache (m)			1,20		Volume utile (m ³)		0,68	
Profondeur bache (m)			3,00		Crinoline		Non	
Matériau bache			Polyéthylène		Grilles antichute		Oui, bon état	
Photos du site (vue extérieur et intérieur du poste) :								
								
Observations :								
Présence de graisse :			Non		Système de fermeture de la bache :		Présent mais absence de cadenas	
Corrosion des matériaux			Non		Système de fermeture de la chambre des vannes:		-	
Odeurs H2S :			Non		Risque de chute :		Non	
Dégradation des parois :			Non		Contrôle réglementaire :		Tous les ans	
Intrusion d'eaux claires :			Non		Date dernier contrôle :		-	
Etat du dégrilleur :			Bon					
Manoeuvrabilité des trappes :			Bonne mais ne sont pas cadenassées					
Propositions de réhabilitation :								
-								

Annexe 3

Inventaire détaillé du réseau

Nombre de regards : 186

Nombre de branchements : 186

ID	Type	Ecoulement	Longueur (m)	Matériau	Diamètre	Année de pose
1	Séparatif	Gravitaire	2,2	PVC	200	2006
2	Séparatif	Gravitaire	3,5	PVC	200	2022
3	Séparatif	Refoulement	3,8	PVC	90	2022
4	Séparatif	Gravitaire	4,3	PVC	200	2006
5	Séparatif	Gravitaire	4,6	PVC	200	2006
6	Séparatif	Gravitaire	5,1	PVC	200	2006
7	Séparatif	Gravitaire	5,7	PVC	150	2006
8	Séparatif	Gravitaire	6	PVC	200	2006
9	Séparatif	Gravitaire	6	PVC	200	2020
10	Séparatif	Gravitaire	6,2	PVC	200	2022
11	Séparatif	Gravitaire	6,7	PVC	150	2006
12	Séparatif	Gravitaire	6,9	PVC	200	2022
13	Séparatif	Gravitaire	7	PVC	200	2006
14	Séparatif	Gravitaire	8,5	PVC	200	2006
15	Séparatif	Gravitaire	9,7	PVC	150	2006
16	Séparatif	Gravitaire	10,5	PVC	150	2006
17	Séparatif	Gravitaire	10,6	PVC	200	2022
18	Séparatif	Gravitaire	11	PVC	150	2006
19	Séparatif	Gravitaire	11,2	PVC	160	2022
20	Séparatif	Gravitaire	11,3	PVC	200	2022
21	Séparatif	Gravitaire	11,4	PVC	150	2006
22	Séparatif	Gravitaire	11,9	PVC	200	2006
23	Séparatif	Gravitaire	12,2	PVC	150	2006
24	Séparatif	Gravitaire	12,2	PVC	200	2022
25	Séparatif	Gravitaire	12,4	PVC	200	2020
26	Séparatif	Gravitaire	13	PVC	200	2006
27	Séparatif	Gravitaire	13	PVC	200	2017

28	Séparatif	Gravitaire	13	PVC	200	2022
29	Séparatif	Gravitaire	13,4	PVC	200	2022
30	Séparatif	Gravitaire	13,7	PVC	150	2006
31	Séparatif	Gravitaire	14,1	PVC	200	2022
32	Séparatif	Gravitaire	14,6	PVC	150	2006
33	Séparatif	Gravitaire	14,8	PVC	200	2022
34	Séparatif	Gravitaire	14,9	PVC	200	2022
35	Séparatif	Gravitaire	15	PVC	200	2022
36	Séparatif	Gravitaire	15,5	PVC	200	2006
37	Séparatif	Gravitaire	15,5	PVC	200	2022
38	Séparatif	Gravitaire	15,6	PVC	200	2006
39	Séparatif	Gravitaire	15,8	PVC	200	2006
40	Séparatif	Gravitaire	15,8	PVC	160	2022
41	Séparatif	Gravitaire	16,2	PVC	150	2006
42	Séparatif	Gravitaire	16,5	PVC	200	2006
43	Séparatif	Gravitaire	16,5	PVC	200	2022
44	Séparatif	Gravitaire	16,7	PVC	150	2006
46	Séparatif	Gravitaire	17,2	PVC	200	2006
47	Séparatif	Gravitaire	17,3	PVC	200	2006
48	Séparatif	Gravitaire	17,6	PVC	200	2022
49	Séparatif	Gravitaire	17,7	PVC	160	2022
50	Séparatif	Gravitaire	18	PVC	200	2022
51	Séparatif	Gravitaire	18,5	PVC	160	2022
52	Séparatif	Gravitaire	18,6	PVC	200	2006
53	Séparatif	Gravitaire	18,6	PVC	200	2006
54	Séparatif	Gravitaire	18,8	PVC	200	2006
55	Séparatif	Gravitaire	18,9	PVC	160	2022
56	Séparatif	Gravitaire	19,7	PVC	200	2006
57	Séparatif	Gravitaire	20,7	PVC	200	2022
58	Séparatif	Gravitaire	20,9	PVC	150	2006
59	Séparatif	Gravitaire	21	PVC	200	2022

60	Séparatif	Gravitaire	21,6	PVC	200	2022
61	Séparatif	Gravitaire	21,8	PVC	150	2006
62	Séparatif	Gravitaire	21,8	PVC	200	2022
63	Séparatif	Gravitaire	21,9	PVC	150	2006
64	Séparatif	Gravitaire	22,3	PVC	150	2006
65	Séparatif	Gravitaire	22,4	PVC	200	2022
66	Séparatif	Gravitaire	22,8	PVC	200	2006
67	Séparatif	Gravitaire	22,9	PVC	160	2022
68	Séparatif	Gravitaire	23	PVC	200	2006
69	Séparatif	Gravitaire	23,2	PVC	200	2022
70	Séparatif	Gravitaire	23,3	PVC	200	2022
71	Séparatif	Gravitaire	23,8	PVC	200	2006
72	Séparatif	Gravitaire	23,9	PVC	200	2022
73	Séparatif	Gravitaire	24	PVC	150	2006
74	Séparatif	Gravitaire	24,1	PVC	200	2022
75	Séparatif	Gravitaire	24,3	PVC	200	2022
76	Séparatif	Gravitaire	24,3	PVC	200	2017
77	Séparatif	Gravitaire	24,7	PVC	200	2006
78	Séparatif	Gravitaire	24,8	PVC	200	2022
79	Séparatif	Gravitaire	24,8	PVC	200	2022
80	Séparatif	Gravitaire	24,9	PVC	200	2022
81	Séparatif	Gravitaire	25,1	PVC	200	2022
82	Séparatif	Gravitaire	25,2	PVC	200	2022
83	Séparatif	Gravitaire	25,2	PVC	200	2022
84	Séparatif	Gravitaire	25,2	PVC	200	2022
85	Séparatif	Gravitaire	25,2	PVC	200	2017
86	Séparatif	Gravitaire	25,6	PVC	200	2022
87	Séparatif	Gravitaire	25,7	PVC	150	2006
88	Séparatif	Gravitaire	25,9	PVC	200	2022
89	Séparatif	Gravitaire	26,3	PVC	200	2006
90	Séparatif	Gravitaire	26,9	PVC	200	2022

91	Séparatif	Gravitaire	27,9	PVC	150	2006
92	Séparatif	Gravitaire	27,9	PVC	200	2022
93	Séparatif	Gravitaire	28,4	PVC	200	2006
94	Séparatif	Gravitaire	28,7	PVC	200	2022
95	Séparatif	Gravitaire	29	PVC	200	2022
96	Séparatif	Gravitaire	29,1	PVC	150	2006
97	Séparatif	Gravitaire	29,2	PVC	200	2022
98	Séparatif	Gravitaire	29,3	PVC	150	2015
99	Séparatif	Gravitaire	29,7	PVC	200	2006
100	Séparatif	Gravitaire	29,8	PVC	200	2015
101	Séparatif	Gravitaire	29,9	PVC	200	2006
102	Séparatif	Gravitaire	29,9	PVC	160	2022
103	Séparatif	Gravitaire	30	PVC	200	2022
104	Séparatif	Gravitaire	30,3	PVC	200	2006
105	Séparatif	Gravitaire	30,3	PVC	200	2006
106	Séparatif	Gravitaire	30,6	PVC	200	2006
107	Séparatif	Gravitaire	31	PVC	200	2022
108	Séparatif	Gravitaire	31,5	PVC	200	2022
109	Séparatif	Gravitaire	31,6	PVC	200	2006
110	Séparatif	Gravitaire	32	PVC	200	2022
111	Séparatif	Gravitaire	32	PVC	200	2022
112	Séparatif	Gravitaire	32,2	PVC	200	2006
113	Séparatif	Gravitaire	32,2	PVC	200	2022
114	Séparatif	Gravitaire	32,2	PVC	200	2022
115	Séparatif	Gravitaire	32,3	PVC	200	2022
116	Séparatif	Gravitaire	32,5	PVC	150	2006
117	Séparatif	Gravitaire	33,4	PVC	200	2006
118	Séparatif	Gravitaire	33,5	PVC	200	2022
119	Séparatif	Gravitaire	33,5	PVC	200	2006
120	Séparatif	Gravitaire	34	PVC	200	2006
121	Séparatif	Gravitaire	34,1	PVC	200	2022

122	Séparatif	Gravitaire	34,2	PVC	200	2006
123	Séparatif	Gravitaire	34,3	PVC	200	2022
124	Séparatif	Gravitaire	34,4	PVC	150	2006
125	Séparatif	Gravitaire	34,4	PVC	200	2022
126	Séparatif	Gravitaire	34,5	PVC	200	2006
127	Séparatif	Gravitaire	35	PVC	200	2020
128	Séparatif	Gravitaire	35,2	PVC	200	2006
129	Séparatif	Gravitaire	35,2	PVC	200	2006
130	Séparatif	Gravitaire	35,7	PVC	200	2006
131	Séparatif	Gravitaire	35,7	PVC	150	2015
132	Séparatif	Gravitaire	36	PVC	200	2006
133	Séparatif	Gravitaire	36	PVC	150	2015
134	Séparatif	Gravitaire	36,9	PVC	200	2006
135	Séparatif	Gravitaire	37,2	PVC	150	2006
136	Séparatif	Gravitaire	37,2	PVC	200	2022
137	Séparatif	Gravitaire	37,8	PVC	150	2006
138	Séparatif	Gravitaire	38,9	PVC	150	2006
139	Séparatif	Gravitaire	39,8	PVC	200	2022
140	Séparatif	Gravitaire	40,1	PVC	200	2020
141	Séparatif	Gravitaire	40,4	PVC	200	2006
142	Séparatif	Gravitaire	40,4	PVC	150	2015
143	Séparatif	Gravitaire	40,5	PVC	200	2022
144	Séparatif	Gravitaire	41	PVC	200	2006
145	Séparatif	Gravitaire	41,4	PVC	200	2006
146	Séparatif	Gravitaire	42,6	PVC	200	2022
147	Séparatif	Gravitaire	43,1	PVC	200	2022
148	Séparatif	Gravitaire	43,6	PVC	200	2022
149	Séparatif	Gravitaire	44,2	PVC	200	2006
150	Séparatif	Gravitaire	44,5	PVC	200	2022
151	Séparatif	Gravitaire	44,7	PVC	200	2006
152	Séparatif	Gravitaire	44,9	PVC	200	2006

153	Séparatif	Gravitaire	46,3	PVC	200	2006
154	Séparatif	Gravitaire	46,5	PVC	200	2020
155	Séparatif	Gravitaire	47,1	PVC	200	2022
156	Séparatif	Gravitaire	47,2	PVC	200	2017
157	Séparatif	Gravitaire	47,7	PVC	200	2006
158	Séparatif	Gravitaire	47,8	PVC	200	2022
159	Séparatif	Gravitaire	48,2	PVC	160	2022
160	Séparatif	Gravitaire	49,8	PVC	200	2022
161	Séparatif	Gravitaire	49,8	PVC	200	2022
162	Séparatif	Gravitaire	50,2	PVC	200	2006
163	Séparatif	Gravitaire	50,4	PVC	200	2022
164	Séparatif	Gravitaire	50,9	PVC	200	2022
165	Séparatif	Gravitaire	51	PVC	200	2022
166	Séparatif	Gravitaire	51,6	PVC	200	2022
167	Séparatif	Gravitaire	54,3	PVC	200	2015
168	Séparatif	Gravitaire	55,1	PVC	200	2017
169	Séparatif	Gravitaire	55,8	PVC	200	2022
170	Séparatif	Gravitaire	56,4	PVC	150	2006
171	Séparatif	Gravitaire	56,8	PVC	200	2006
172	Séparatif	Gravitaire	56,8	PVC	200	2006
173	Séparatif	Gravitaire	57,5	PVC	150	2006
174	Séparatif	Gravitaire	58,8	PVC	200	2022
175	Séparatif	Gravitaire	63	PVC	200	2006
176	Séparatif	Gravitaire	63,9	PVC	200	2022
177	Séparatif	Gravitaire	65,6	PVC	200	2022
178	Séparatif	Gravitaire	66,1	PVC	200	2022
179	Séparatif	Gravitaire	67,5	PVC	200	2006
180	Séparatif	Gravitaire	69	PVC	200	2022
181	Séparatif	Gravitaire	69,5	PVC	200	2022
182	Séparatif	Gravitaire	71,7	PVC	200	2022
183	Séparatif	Gravitaire	71,9	PVC	200	2022

184	Séparatif	Refoulement	72,5	PEHD	60	2006
185	Séparatif	Gravitaire	72,7	PVC	200	2006
186	Séparatif	Refoulement	74,8	PVC	90	2022
187	Séparatif	Gravitaire	77,2	PVC	200	2006
188	Séparatif	Gravitaire	79,7	PVC	200	2006
189	Séparatif	Gravitaire	85,5	PVC	200	2022
190	Séparatif	Gravitaire	111,4	PVC	200	2020
191	Séparatif	Refoulement	322,2	PVC	90	2006
193	Séparatif	Refoulement	979	PVC	90	2022

Annexe 4

Evaluation de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

oteis		Commune de les Martys					
		Evaluation de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux					
Groupe	Code	Nom de la variable	Unité	Conditions d'obtention des points	Barème (sinon = 0)	Note	
						Valeur de la variable	Notation
Existence et mise à jour du plan du réseau	VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau (10 points)	0(non) ou 1(oui)	VP.250=1	10	1	10
	VP.251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)	0(non) ou 1(oui)	VP.251=1	5	1	5
	VP.265	Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du plan du réseau	unité		somme des points obtenus en fonction des VP.250 à VP.251	/	15
Existence et mise à jour du descriptif détaillé	VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (10 points sous conditions, voir aide =>)	0(non) ou 1(oui)	VP.265=15 et VP.253>=50% et VP.254=1	10	1	10
	VP.253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions, voir aide=>)	%	VP.265=15 et VP.252=1 et VP.254=1 [ou 60%<=VP.253<70% (cas1) ou 70%<=VP.253<80% (cas2) ou 80%<=VP.253<90% (cas3) ou 90%<=VP.253<95% (cas4) ou 95%<=VP.253 (cas5)]	cas 1 -> 1 cas 2 -> 2 cas 3 -> 3 cas 4 -> 4 cas 5 -> 5	100%	5
	VP.254	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0(non) ou 1(oui)			1	/
	VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	%	VP.265=15 et [ou 50%<=VP.255<60% (cas 0) ou 60%<=VP.255<70% (cas 1) ou 70%<=VP.255<80% (cas 2) ou 80%<=VP.255<90% (cas 3) ou 90%<=VP.255<95% (cas 4) ou 95%<=VP.255 (cas 5)]	cas 0 -> 10 cas 1 -> 11 cas 2 -> 12 cas 3 -> 13 cas 4 -> 14 cas 5 -> 15	100%	15
	VP.266	Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du plan du réseau	unité		somme des points obtenus en fonction des VP.252 à VP.255	/	30
Variables complémentaires de connaissance et de gestion patrimoniale	VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (0 à 15 points)	%	VP.265 + VP.266 >= 40 et [ou 50%<=VP.256<60% ou 60%<=VP.256<70% (cas 1) ou 70%<=VP.256<80% (cas 2) ou 80%<=VP.256<90% (cas 3) ou 90%<=VP.256<95% (cas 4) ou 95%<=VP.256 (cas 5)]	cas 0 -> 10 cas 1 -> 11 cas 2 -> 12 cas 3 -> 13 cas 4 -> 14 cas 5 -> 15	50%	10
	VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) (10 points)	0(non) ou 1(oui)	VP.265 + VP.266 >= 40 VP.257=1	10	1	10
	VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	0(non) ou 1(oui)	VP.265 + VP.266 >= 40 VP.258=1	10	1	10
	VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (10 points)	0(non) ou 1(oui)	VP.265 + VP.266 >= 40 VP.259=1	10	52%	5
	VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau (10 points)	0(non) ou 1(oui)	VP.265 + VP.266 >= 40 VP.260=1	10	1	10
	VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent (10 points)	0(non) ou 1(oui)	VP.265 + VP.266 >= 40 VP.261=1	10	1	10
	VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	0(non) ou 1(oui)	VP.265 + VP.266 >= 40 VP.262=1	10	1	10
TOTAL ICGP (VP.265 + VP.266 + somme VP.256 à 262)					120	/	110

Annexe 5

Fiche « STEP »

Station d'épuration de Les Martys		
<i>Date de la visite OTEIS : 30/11/2022</i>		
Généralités		
Maitre d'ouvrage	Commune de Les Martys	
Numéro SANDRE	060911221001	
Gestionnaire	Commune de Les Martys	
Commune d'implantation	Commune de Les Martys	
Réf. cadastrale parcelle(s)	Parcelles n°0138 et 0141 section AN	
Situation géographique RGF 93	X : 643047,4 Y : 6256558,9 Z : 753 m NGF	
Année de mise en service	2006	
Date de la dernière réhabilitation	-	
Constructeur	SADE	
Type Filière	Filière Eau	Filtre Planté de Roseaux
	Filière Boues	Premier étage du FPR
Type élimination des Boues	Casiers non curés à ce jour	
Type évacuation des autres déchets (refus de dégrillage, sables, graisses)	Refus de dégrillage aux ordures ménagères Coupes de roseaux brûlées sur place	
Milieu récepteur	La Vidalesque (affluent de la Dure)	
Arrêté d'autorisation ministériel	AR 21 juillet 2015 modifié le 31 juillet 2020	
Performances minimales de traitement attendues	Concentration en DBO5 : 35 mg/l ; rendement min 60% Concentration en DCO : 200 mg/l ; rendement min 60% Concentration en MES : / ; rendement min 50% Concentration en NTK : / Concentration en PT : /	
Existence d'un trop-plein	Oui, sur PR principal en amont de la STEP	
Puissance du contrat électrique	-	
Existence d'une télésurveillance	Type	Non
	Paramètres suivis	

DIMENSIONNEMENT THEORIQUE				
Nombre d'équivalent-habitant (EH)	250 EH (15 kgDBO5/j, 37 m ³ /j, 30 kgDCO/j, 22.5 kgMES/j, 3.75 kgNTK/j, 0.5 kgPT/j)			
Dimensionnement des ouvrages				
	Forme	Volume	Surface (m ²)	Equipements
Regard de prélèvement	Circulaire	NC	NC	
Dégrilleur manuel	Rectangle	NC	NC	By-pass
Chasse à clapet n°1	Circulaire	4.10 m ³	NC	Compteur de bâchée
Premier étage du Filtre Planté de Roseaux	Rectangle	-	384 m ² (6 casiers de 64 m ²)	Cloisons de séparation en béton Alimentation des casiers par diffuseurs aériens (4 diffuseurs par casier)
Chasse à clapet n°2	Circulaire	2.8 m ³	NC	Compteur de bâchée
Deuxième étage du Filtre Planté de Roseaux	Rectangle	-	252 m ² (3 casiers de 84 m ²)	Cloisons de séparation en béton Alimentation des casiers par diffuseurs aériens (4 diffuseurs par casier)
Canal débitmétrique	Rectangle	NC	-	Venturi, Déversoir triangulaire avec échelle limnimétrique
Regard de sortie en béton avec déversement du by-pass	Circulaire	-	-	
Regard de prélèvement	Circulaire	NC	NC	
Diagnostic sommaire de l'ouvrage				
	Descriptif	Etat équipement	Etat Génie Civil	Observations
Regard de prélèvement	Circulaire	-	Bon	-
Dégrilleur manuel	Dalle dégrilleur en béton	Bon	Bon	-
Chasse à clapet n°1	Résine polyester armé fibre de verre	Bon	Bon	-
Premier étage du Filtre Planté de Roseaux	-	Bon	Moyen	Premier casier (côté local d'exploitation) présente une faible densité de roseaux + présence d'orties
Chasse à clapet n°2	Résine polyester armé fibre de verre	Bon	Bon	Présence de fissures sur la dalle en béton, compteur de bâchée HS
Deuxième étage du Filtre Planté de Roseaux	-	Bon	Moyen	Premier et dernier casier présentent une faible densité de roseaux + présence d'orties

Canal débitmétrique	Canal préfabriqué en polyéthylène, ABT	Bon	Bon	-
Regard de sortie en béton avec déversement du by-pass	Béton	Bon	Bon	-
Regard de prélèvement	Béton	Bon	Bon	-
Local d'exploitation	Parpaing	Bon	Bon	
Portail	Acier	Bon	-	
Clôture	Poteaux béton	Moyen	-	Une partie de la clôture est recouverte par la végétation ce qui risque de l'endommager
Aire de circulation	Enrobé	-	Moyen	L'espace autour des casiers est insuffisant pour permettre à une minipelle de réaliser le curage des lits
Synthèse				
<ul style="list-style-type: none"> - Le compteur de bâchée du deuxième étage est hors service - L'espace autour des casiers est insuffisant pour permettre à une mini pelle de réaliser le curage des lits - Une partie de la clôture est recouverte par la végétation ce qui risque de l'endommager - La dalle béton de la deuxième chasse présente des fissures - Le premier casier du premier étage du FPR (côté local d'exploitation) présente une faible densité de roseaux (même constat sur le premier et dernier casier du deuxième étage) - Les casiers sont régulièrement envahis par les orties 				



Agence centre sud :

Bât. A3 Stratégie Concept
1300 Avenue Albert Einstein
34000 MONTPELLIER

☎ : 04 67 40 90 00 – 📠 : 04 67 40 90 01

✉ : nadia.richard@oteis.fr

SIRET : 338 329 469 00344 – APE : 7112 B

RCS Paris 338329469 – Code TVA : FR13 338329469

Antenne de Perpignan :

8, rue Joseph Cugnot – 66000 PERPIGNAN

☎ : 06 81 31 11 66 - 📠 : 04 68 81 85 85

✉ : olivier.colot@oteis.fr

Siège :

140 Boulevard Malesherbes - 75017 PARIS

☎ : 01 56 69 19 40 – 📠 : 01 56 69 19 41

SIRET : 338 329 469 00070

www.oteis.fr